



RAPPORT D'ACTIVITES 2019

Association 2CHOSESLUNE

Héberger – Accompagner - Insérer

Sommaire

RAPPORT MORAL	3
L'ASSOCIATION	5
CHIFFRES 2019	7
ACTIVITES 2019	8
<i>Village de Dijon</i>	8
<i>Village de Bourgoin-Jallieu</i>	14
<i>Village de Rillieux-la-Pape</i>	25
<i>Village de Caen Caffarelli</i>	31
<i>Village de Caen Orne</i>	38
<i>Centre d'Accueil de Caen Creully</i>	47
<i>Village de Montpellier</i>	53
<i>Dispositif de Celleneuve</i>	63
CONCLUSION ET REMERCIEMENTS	70

Rapport moral



Sept ans ! Héberger, Accompagner et Insérer.

L'association a désormais sept ans.

Que de personnes accueillies, dans la singularité de ce qu'ils sont, singularité de leurs parcours de vie et surtout dans la singularité de leurs projets de vie.

Lancée en 2012 par la mise en œuvre d'un dispositif innovant, l'association 2choeslune a permis à des personnes vivant dans des conditions de très grande précarité, de retrouver, au sein d'un village mobile, leur dignité et ainsi envisager un avenir possible.

Ce dispositif est toujours en œuvre, il a su se transformer, c'est d'ailleurs là que réside la force de notre belle association : sa capacité à s'adapter aux évolutions des besoins de notre société, sa plasticité face aux évolutions de la doctrine publique...

Durant ces sept années, nous avons à la fois multiplié les dispositifs, augmentant considérablement notre capacité à accueillir les plus fragiles d'entre nous, mais aussi diversifié nos modalités et propositions d'accueil avec le crédo qui est le nôtre : réfléchir, penser, innover... Nous sommes chaque année plus forts de notre expérience acquise. Cela nous permet d'être au plus près des problématiques et donc des besoins des personnes que nous accompagnons.

Quelle satisfaction quand certaines des personnes qui ont croisé le chemin de l'association 2ChosesLune, reviennent nous voir, désormais pleinement intégrées ! Ils témoignent des réussites de notre projet qui, à l'origine, n'était que balbutiements et pouvait parfois sembler utopique.

C'est évidemment grâce à l'ensemble des salariés, des bénévoles et de nos nombreux partenaires institutionnels que tout cela est possible, que cette belle aventure perdure, s'améliore et se consolide.

Le chemin n'est pas simple, il est sinueux et semé d'embûches, n'oublions surtout pas la difficulté qui imprègne le quotidien des professionnels de terrain. Certains ont été touchés dans leur chair, ayant dû faire face à des situations de violence, touchés aussi par la disparition subite et brutale de résidents qu'ils accompagnent. Chaque jour, nous relevons le défi de soutenir des publics en souffrance que nous ne parvenons pas toujours à contenir. Ne l'oublions pas, mais maintenons coûte que coûte cette démarche positive et constructive qui nous permettra d'avancer.

Alors continuons ! Innovons, proposons, adaptions nos pratiques dans un monde incertain et mouvant.

Monique TAÏEB, Présidente

L'Association

→ Présentation de l'association

L'association 2choeslune a vu le jour en 2012 : elle est née d'une volonté citoyenne de s'investir auprès des personnes en difficulté en leur fournissant un hébergement temporaire et en accompagnant l'insertion des personnes accueillies.

L'association s'appuie sur les valeurs laïques et républicaines d'égalité et de fraternité, pour lutter contre les discriminations et l'exclusion sociale.

L'association s'investit toujours plus auprès des plus démunis au travers de projets, en répondant à des sollicitations ou des appels à projet, et en accompagnant quotidiennement des publics défavorisés vers l'insertion.

En luttant contre l'isolement et la précarité des usagers, nous engageons des démarches qui visent la réussite éducative, l'insertion par le logement et l'insertion sociale et professionnelle.

Généraliste, l'association a d'abord pris en charge des dispositifs innovants pour l'accompagnement de populations européennes migrantes, puis en ouvrant des places d'urgences hivernales, rendues pérennes. L'association a un agrément CHRS depuis 2014 sur l'un de ses sites. En 2016, elle a participé à l'accueil des publics issus du démantèlement de la Lande de Calais, et depuis quelques années elle diversifie son action en gérant des places dans le diffus.

Ainsi, depuis 2012, l'association s'est considérablement développée.

Aujourd'hui, nous sommes délégataires des missions suivantes :

- le « village de stabilisation » à Dijon (21) propose un accueil avec ou sans hébergement des populations migrantes issues des campements illicites du territoire de la Côte d'Or au sein du premier village de l'association, ouvert depuis le 26 octobre 2012.
- Le village de Bourgoin Jallieu (38) est ouvert depuis octobre 2014 afin d'accueillir à la fois des ménages avec enfants et des personnes seules dans des situations d'urgence, de grandes difficultés sociales, économiques, administratives ou familiales.
- A Rillieux la Pape (69) l'association gère depuis mai 2015 un centre d'hébergement d'urgence : sa mission est de proposer une solution d'hébergement inconditionnelle à des personnes en situation d'exclusion ou de très grande précarité.
- Le village mobile de Caen (14), depuis son ouverture en avril 2015, a évolué afin d'accueillir aujourd'hui en son sein deux dispositifs spécifiques : un centre

d'hébergement d'urgence de 134 places et un centre d'accueil et d'orientation de 16 places.

- La village mobile de Montpellier (34) propose un hébergement et un accompagnement social de publics migrants (120 places) depuis le démantèlement de la Lande de Calais. Dispositif CAO, devenu CAES.
- Le village mobile de Caen (14) propose également un hébergement et un accompagnement social de publics migrants (40 places). Il existe depuis le démantèlement de la Lande de Calais, mais a été reconfiguré plusieurs fois.
- En juillet 2017, l'association a ouvert un nouveau Centre d'accueil et d'orientation sur la commune de Creully (14), complétant ses dispositifs caennais.
- En février 2018 a ouvert le village de transition de Sète dans le cadre du démantèlement d'un squat. Ce village avait pour vocation d'accélérer le processus d'insertion. Il a été fermé à la date prévue initialement le 19 novembre 2019.
- L'association réalise une mission d'Accompagnement à l'insertion socio –professionnelle de publics européens migrants dans des campements illicites depuis mai 2015 dans l'Hérault. En 2019, cette mission s'est recentrée sur le bidonville de Celleneuve, dont nous avons par ailleurs mission d'effectuer un relogement en village mobile pour partie des résidents. A ce titre, l'association est membre de la plateforme de suivi des campements initiée par les services de l'Etat dans le département de l'Hérault.
- L'association a ouvert en novembre 2019 un dispositif d'accueil de nuit de 5 places dans une maison mise à disposition de la ville de Bayeux (14)
- En complément de ces structures collectives, l'association gère des appartements et des places dans le diffus :
 - En Normandie, sous statuts CAES et Intermédiation locative.
 - En Hérault, sous statut de baux glissants
 - En Côte d'Or, sous statut de baux glissants.

Chiffres 2019

9

En 2019, l'Association compte 9 équipes réparties sur l'ensemble de la France : Dijon (21), Rillieux-la-Pape (69), Bourgoin-Jallieu (38), Montpellier (34), Caen chu (14), Caen Orne, Caen Creully, Bayeux, Montpellier Celleneuve (34)

C'est le nombre de lits que l'association avait à sa disposition au 31 décembre 2019 pour proposer un répit ou un accompagnement à l'insertion pour des publics fragilisés.

Deux tendances :

- Fermeture du village mobile de Sète qui était temporaire.
- Ouverture de places dans le diffus.

617

255 205

Au total en 2019, l'association a fourni 225 205 nuitées et accompagné les personnes accueillies au quotidien. C'est sans compter notre mission d'accompagnement des personnes vivant en squat, campements illicites ou bidonvilles des équipes de Dijon et de Montpellier.

Toutes ces personnes hébergées ou accompagnées ont été accueillies par l'un des 73 salariés (effectif moyen de l'année) de l'association, c'est à leurs côtés qu'ils trouvent le cadre et l'accompagnement professionnel nécessaires au répit puis à l'insertion.

73

Activités 2019

Village de Dijon

Evolution des modalités d'accueil.

Composé de 60 places, partagées sur 12 bungalows, la structure, jusqu'en juillet 2019, accueillait exclusivement des familles issues de l'immigration Rom de Roumanie. Le public s'est diversifié durant l'année 2019 en raison de plusieurs facteurs :

- Mixer le public afin de donner une nouvelle dynamique au collectif
- La résorption des campements illicites accueillant des familles Rom sur le territoire
- Les besoins de place d'hébergement d'urgence dans le cadre du dispositif AHI

Ainsi, après avoir proposé ponctuellement quelques « places en mise à l'abri » à l'hiver 2018/2019 pour des familles primo arrivantes au caractère de vulnérabilité important, le village de stabilisation a transformé 50% de sa capacité initiale en places HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile).

Diversification des formes d'accompagnement.

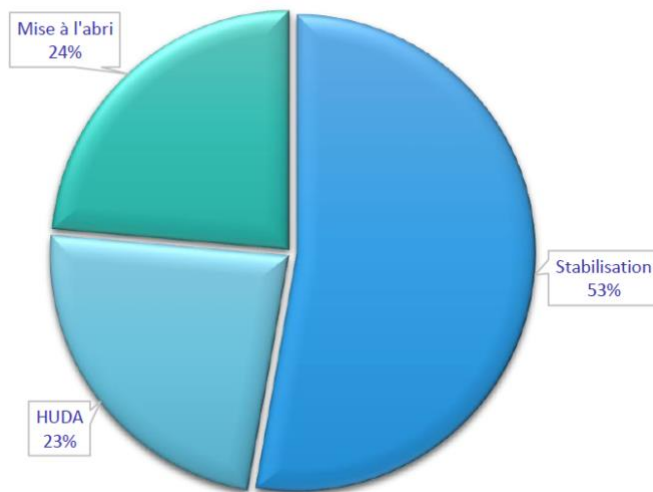
Afin de répondre au besoin de continuité d'accompagnement social des familles, les professionnels de l'association 2choeslune proposent un accompagnement social dans le logement, financé par la DIHAL (Direction Interministérielle de l'Hébergement, l'Accueil et le Logement) dans le cadre du dispositif « bail glissant » depuis 2014. Depuis 2018, cet accompagnement prend également la forme de mesures IML (Inter Médiation Locative) pour les familles sortantes de la structure. Fort de cette expérience, en 2019, de nouvelles mesures IML, financées par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) nous ont été attribuées, pour un public au profil « communautaire » dit « difficile ».

Etat des lieux

Durant l'année 2019, 78 personnes ont été hébergées au sein de la structure soit 20 familles et 1 femme seule. Parmi elles, nous distinguons les trois types de prise en charge :

- Les places de « stabilisation » destinées au public européen, issu des communautés Rom de Roumanie (6 bungalows de 5 personnes maximum)
- Les places de « mise à l'abri », en période de plan grand froid, pour les familles « primo arrivantes », les plus vulnérables : femmes isolées, grossesses à terme... (1 bungalow de 2 personnes ainsi que ceux en attente d'orientation définitives)
- Les places HUDA-- Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (6 bungalows de 4 personnes maximum)

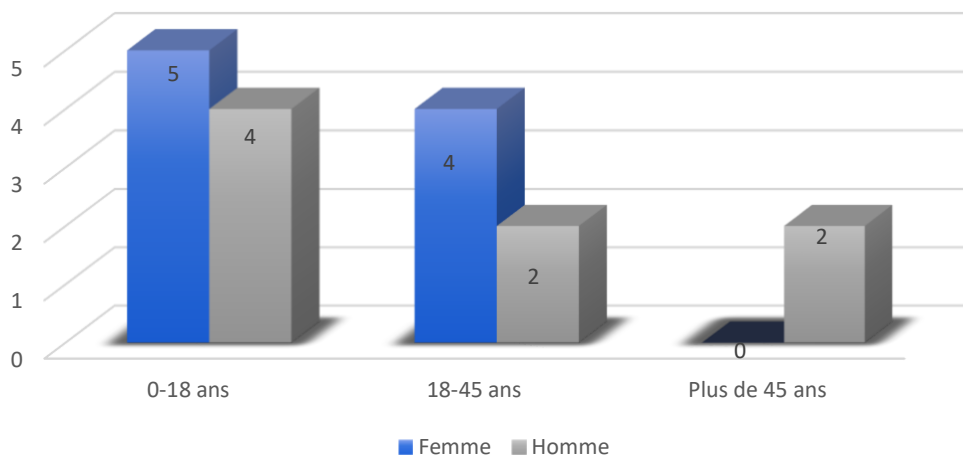
Répartition des prises en charge sur le village de DIJON courant 2019



Ce faible taux d'accueil s'explique par la nécessité d'interrompre les accueils dès le début de l'année 2019 afin de bloquer les places exigibles à l'arrivée des familles HUDA prévue au 2nd semestre de cette année. Ainsi, au 15 juillet 2019, 5 des 6 modules envisagés étaient disponibles, le 6^{ème} et dernier module s'est libéré au début de l'année 2020.

FOCUS SUR LE PUBLIC HUDA

En 2019, 4 unités familiales, dans 5 modules, ont pu être accueillies, soit 17 personnes.



❖ Origine et statut des familles accueillies

Parmi les 4 familles hébergées dans le cadre de l'HUDA, les nationalités représentées sont les suivantes :

- 2 familles albanaises dont l'une en procédure accélérée et l'autre en procédure normale,
- 1 famille russe en procédure normale,
- 1 famille géorgienne en procédure accélérée,

❖ Spécificités du public

Les 4 unités familiales accueillies présentent toutes une situation de vulnérabilité. Ainsi, 2 adultes et 1 enfant sont porteurs de handicaps physique et moteur ; ils sont totalement dépendants, leur mobilité est de fait réduite. Les pathologies associées sont parfois sévères. Deux adultes sont quant à eux porteurs d'un handicap visuel.

Le lieu d'hébergement étant situé en rez-de-chaussée, des rampes d'accès ont été installées à l'entrée du site et devant chaque logement afin que chacun puisse se déplacer sans difficulté.

FOCUS sur l'affiliation à la sécurité sociale et la couverture maladie.

Le système de sécurité sociale français prévoit une protection de base, commune à toutes les personnes, françaises ou étrangères résident sur le territoire français de façon stable et régulière. C'est le régime général de la sécurité sociale.

Pour les personnes les plus démunies, il existe un système de protection maladie complémentaire, qui prend en charge une partie des frais non couverts par le régime obligatoire : c'est la protection complémentaire-PUMA.

En pratique, dans la mesure où les usagers travaillent ou résident en France de manière stable et régulière, la protection universelle maladie (PUMA) garantit un droit à la prise en charge des frais de santé en simplifiant les démarches. Les usagers ne seront plus sollicités pour apporter des justificatifs, parfois chaque année, pour faire valoir leurs droits à l'assurance maladie.

La protection universelle maladie permet aussi de rester dans le régime d'assurance maladie, y compris en cas de perte d'activité ou de changement de situation personnelle. Les éventuelles périodes de rupture dans les droits sont ainsi évitées.

• ***Les demandeurs d'asile.***

Tous les demandeurs d'asile en possession de l'attestation de demande d'asile délivrée par la préfecture ont accès à l'assurance maladie (procédures normales, Dublin, procédure accélérée) et à la CMU-C sous condition de résidence (PUMA).

La demande de CMU est faite auprès de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Dijon. Les droits ne sont cependant ouverts que le premier du mois suivant.

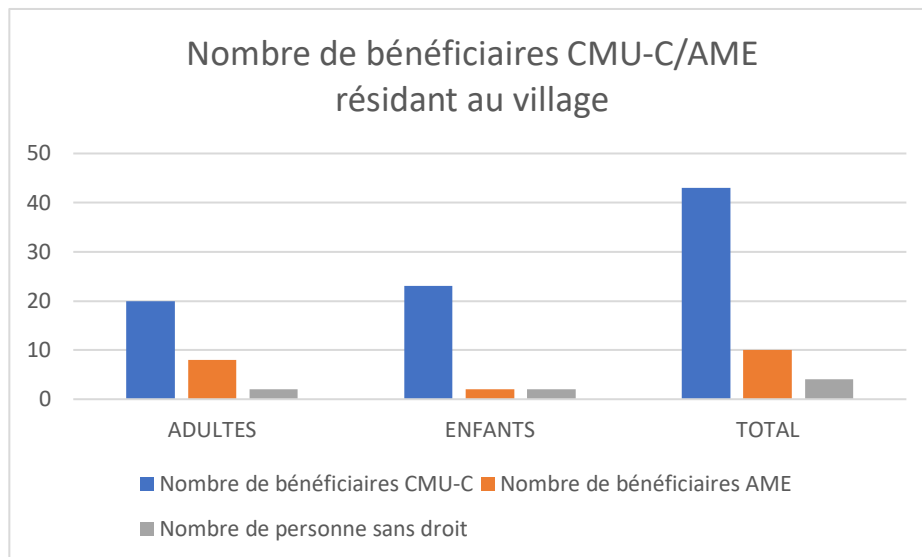
↳ Les 4 familles en procédure de demande d'asile qui sont hébergées au sein du village bénéficient de la CMU-C.

Soulignons que ces familles, hébergées sur des places « HUDA » ont toutes au moins un membre de leur famille en situation de handicap, associées à des pathologies lourdes. Elles ont toutes déposées un dossier auprès de la MDPH.

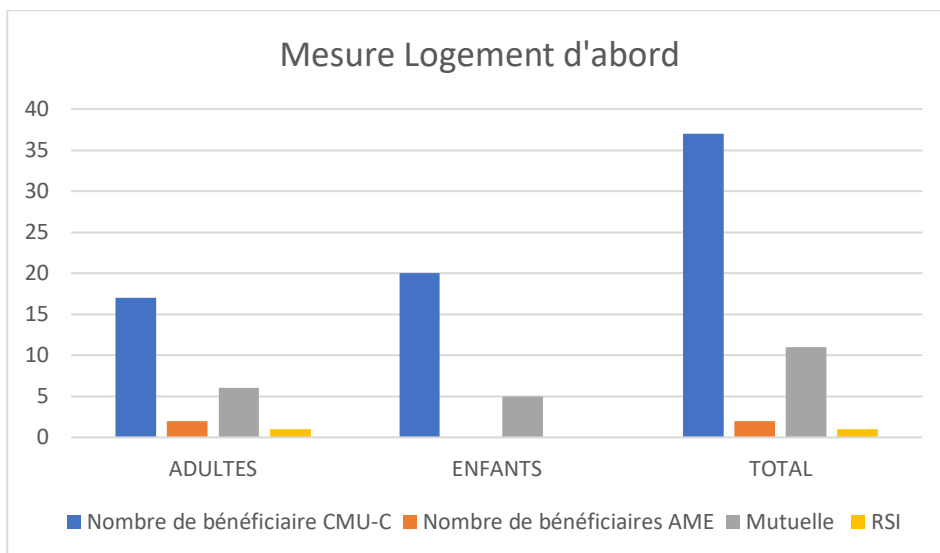
- **L'AME, Aide Médicale d'Etat**

Elle s'adresse aux personnes étrangères ne pouvant prétendre à la CMU en raison de l'absence de ressources. La complétude du dossier nécessite la justification d'un délai de résidence de 3 mois en France. L'AME est alors accordée pour 1 an et donne droit à une prise en charge à 100% et au tiers payant.

 Nombre de bénéficiaires AME/ CMU en 2019 :

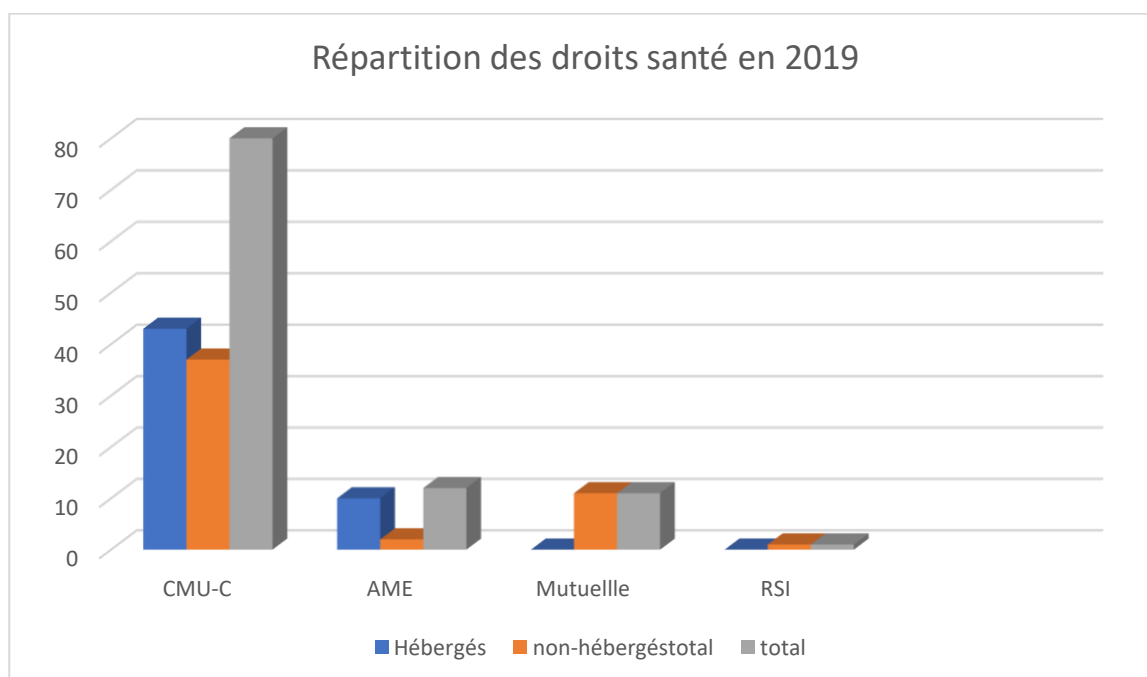


- CMU-C : 6 adultes et 5 enfants ont ouvert leurs droits tandis que 8 adultes et 11 enfants ont renouvelé leurs droits.
- 3 familles « HUDA » sont arrivées sur le village en ayant déjà des droits ouverts à la CMU-C.
- AME : 2 adultes et 2 enfants ont ouvert leurs droits tandis que 6 adultes ont renouvelé leurs droits.
- Une famille ne pouvait prétendre ni à l'AME ni à la CMU-C, car le père de famille travaillait et générait trop de revenus pour y prétendre. Ils bénéficiaient de la mutuelle d'entreprise.
- Une famille est arrivée en décembre 2019, elle est composée de 2 adultes et de 2 enfants. Ils n'ont pour le moment aucun droit ouvert à l'assurance maladie.



En conclusion, en comptant les hébergés et les non-hébergés, on dénombre :

- 80 personnes bénéficiaires de la CMU-C, dont 37 adultes et 43 enfants.
- 12 personnes bénéficiaires de l'AME, dont 10 adultes et 2 enfants.
- 11 personnes possédant une mutuelle, 6 adultes et 5 enfants.



L'effort sur l'ouverture des droits à la santé est donc réalisé, il est fondamental pour pouvoir engager un travail d'insertion, aux vues des difficultés de santé des publics accompagnés.

Enjeux et perspectives sur le village mobile de Dijon.

Le passage pour 50% de la structure sous statut HUDA entraîne une diminution du budget global de fonctionnement de l'établissement. L'équipe est déjà contrainte, et la

configuration de la structure n'a pas changé. Aussi, il y aura sans doute un enjeu de renégociation du budget sur les places de stabilisation pour que l'établissement demeure viable. La diversification des suivis (internat, baux glissants, IML) permet d'une part un rééquilibrage budgétaire, mais surtout à l'équipe de 2 choses lune de diversifier ses modes d'accompagnement au service de ces populations.

Vous souhaitez plus d'informations sur cette structure ?

Plus d'informations dans le rapport d'activités spécifique au village, demandez-le !

Village de Bourgoin-Jallieu

Le Village mobile de Bourgoin-Jallieu relève des dispositions figurant dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, les articles L.312-1, L.313-1, L.313-4 et suivants qui précisent que le Village « assure l'accueil dans les situations d'urgence, le soutien ou l'accompagnement social, l'adaptation à la vie active ou l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté ou en situation de détresse. »

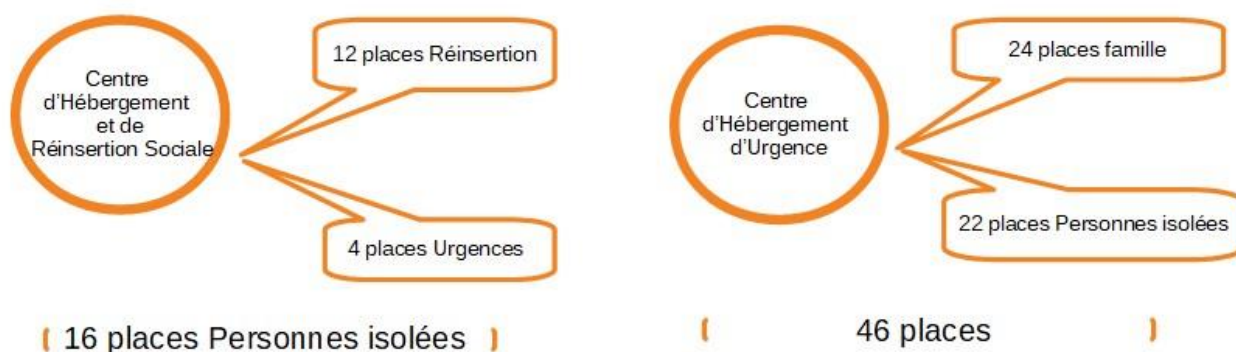
Il s'inscrit dans le dispositif local d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (AHI) piloté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO). De manière générale, les personnes accueillies au Village Mobile, présentent un cumul de difficultés sociale, économique, familiale, administrative, mais aussi santé ou emploi. Orientées par le SIAO et le 115, elles se retrouvent de manière temporaire sans abri et/ou en détresse. Néanmoins, les personnes doivent correspondre à des critères administratifs (âge et composition familiale) selon les places :

- Avoir au moins 18 ans pour les places des personnes isolées,
- Constituer une famille de 6 personnes maximum pour les places familles.

Si le Village Mobile est d'abord un lieu d'accueil, tout est mis en œuvre pour initier des démarches (emploi, administratif, social...) et acquérir une autonomie dans la gestion de la vie quotidienne (entretien courant des espaces individuels et collectifs, hygiène, relation aux autres et aux institutions...), favoriser l'intégration dans les structures de droit commun, s'ouvrir vers l'extérieur...

L'objectif du Village est d'offrir une solution temporaire de mise à l'abri et d'hébergement aux populations en difficulté sociale selon 2 dispositifs :

Accueillir et héberger des personnes en situation de précarité selon 2 dispositifs différents :



- Accompagner les résidents dans les démarches socio-éducatives (soins, droits communs, culture, logement, vie sociale...)
- Favoriser l'accès aux droits par l'information, le conseil et l'accompagnement
- Permettre aux résidents d'être acteurs et autonomes dans leur démarche d'insertion
- Favoriser l'émergence d'une expression citoyenne en offrant un espace de parole

Les orientations

Tous les résidents sont orientés par le 115. Il arrive fréquemment que des personnes sans domicile nous contactent directement, soit téléphoniquement, soit physiquement. C'est l'occasion de les informer (contacts locaux, procédure et fonctionnement) et de leur fournir des dons (vêtue, alimentation).

Nombre de demandes	39
Nombre d'admissions effectives	35
Nombre de refus	4
Total	39

Sur 39 orientations en 2019, nous avons eu 4 refus. Ils correspondent à 2 ménages qui ne parvenaient pas à se projeter dans la configuration des bungalows familles du fait de la chambre commune réunissant et les parents et les enfants. Par ailleurs, la perspective de s'éloigner de leur réseau les inquiétait. La démarche a été transparente et construite conjointement puisqu'un temps de délai de réflexion leur avait été accordé. Les retours ont été réalisés et vers le SIAO 115 et vers les bénévoles du collectif qui les accompagnaient. De notre côté, nous n'avons refusé aucune orientation.

Toutefois, nous constatons une très forte augmentation d'accueil de personnes présentant des troubles psychiatriques (36% pour les urgences dénombrés début d'année 2020 et 27 % de troubles psychiatriques instables). Si le phénomène reflète certainement la tendance actuelle des personnes vulnérables sur le territoire, cette forte augmentation fragilise la structure et présente de potentiels risques, tant sur les situations individuelles que les comportements collectifs.

Les obstacles à l'insertion : les présents de plus d'un an

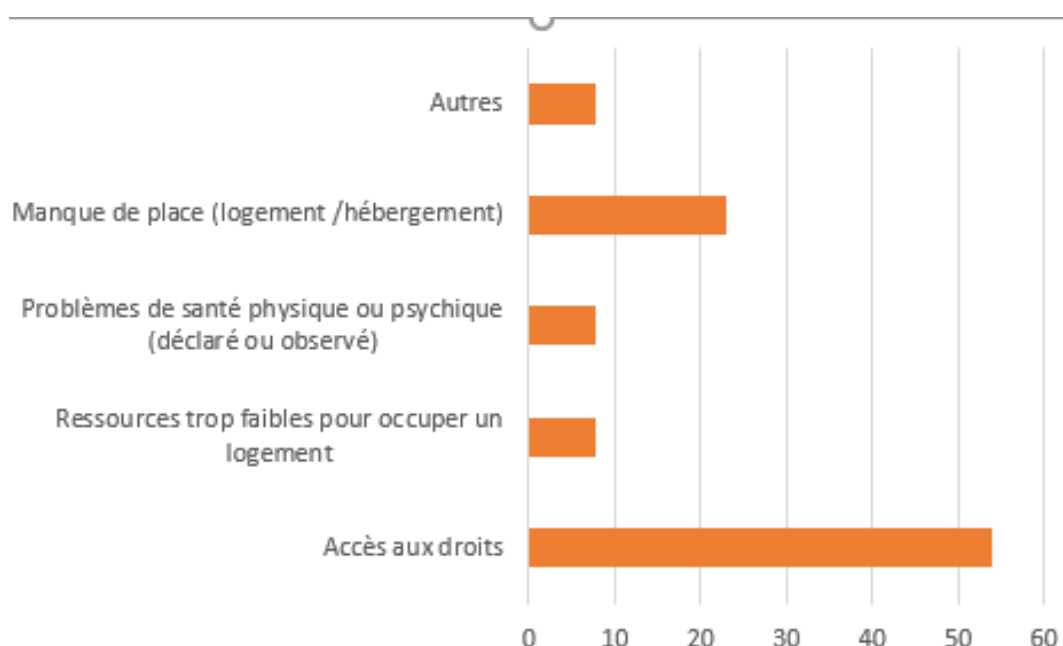
Certaines personnes peinent à trouver des solutions extérieures et restent hébergées dans le cadre d'une mise à l'abri, par nature temporaire, durable. La durée du séjour se prolonge parfois comme l'illustre le tableau ci-dessous :

De 12 à 18 mois	5
De 19 à 24 mois	1
Plus de 24 mois	7
Total	13

La moyenne de séjour au Village Mobile des personnes résidant en Urgence depuis plus de 365 jours s'élève à plus de 42 mois. Les ménages comptabilisant le plus d'ancienneté sont présents depuis 52 mois (1 famille et 1 personne isolée). La moyenne de séjour s'élève, au 31 décembre pour les familles à 31 mois et pour les personnes isolées, à 24 mois, soit une moyenne de séjour de 18 mois globalement.

On peut s'interroger sur les problématiques que rencontrent les ménages. Pour la plupart, des ménages présents depuis plus de 24 mois, c'est l'absence de régularisation administrative (notamment chez les familles puisque ce motif concerne 3 familles hébergées).

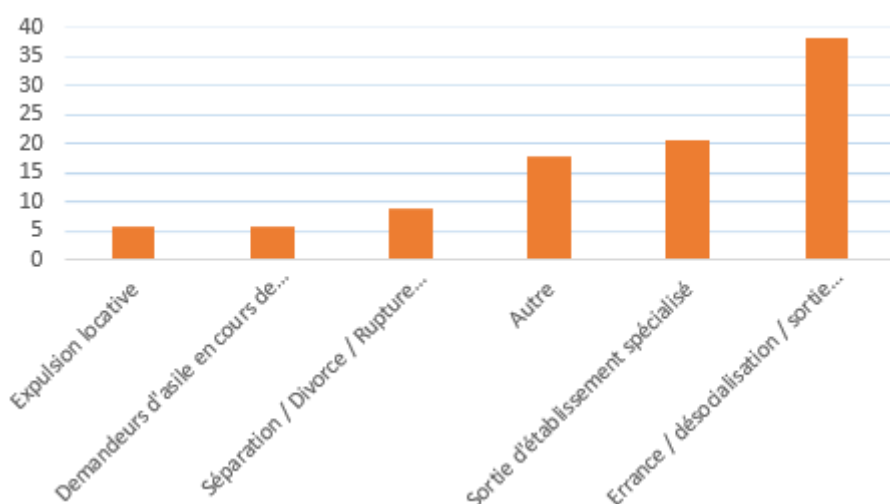
Elle obstrue toute perspective d'amélioration : pas d'activité salariée qui conditionnerait des ressources et de fait d'éventuelles orientations sur d'autres dispositifs. Pour les autres situations, hormis le manque de place sur d'autres dispositifs, les motifs sont variés comme l'illustre le graphique ci-dessous :



Les entrants

34 personnes sont entrées sur le Village Mobile de Bourgoin-Jallieu cette année.

Le motif le plus récurrent de la mise à l'abri est l'errance. Elle découle souvent d'autres événements (expulsion, séparation, sortie d'établissement spécialisé...) qui figurent aussi comme raisons explicitées lors de l'accueil. L'histogramme ci-dessous schématise les motifs de séjour :



Etablissement spécialisé : 4 sorties de structures hospitalières, 2 sorties de prison, 1 sortie de CADA

Autre : 2 retours en France après séjour à l'étranger, 1 personne encore locataire de son appartement, 3 hébergements par un tiers le temps de trouver une place en urgence et 1 NSP.

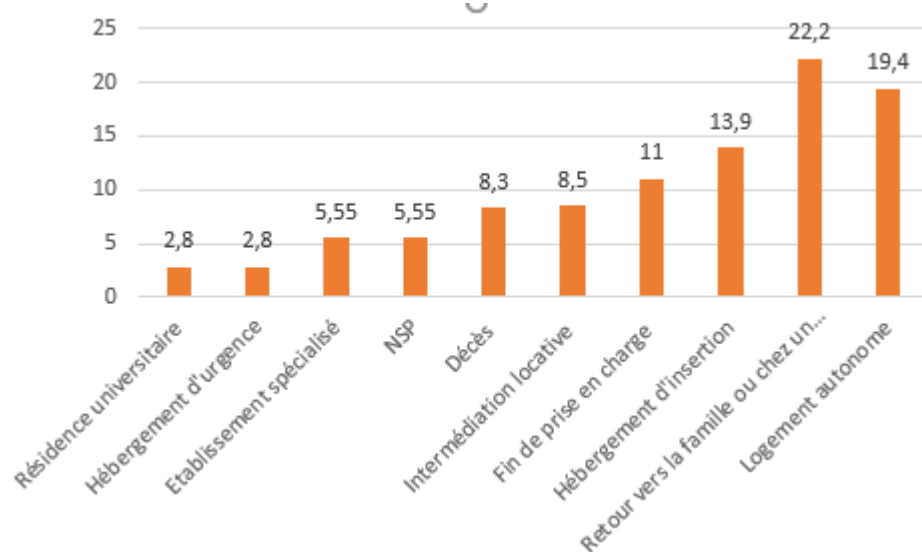
Les sortants

36 résidents sont sortis du Centre d'Hébergement d'urgence en 2019.

Les motifs des sorties sont multiples. Le tableau ci-dessous les dénombre par situation :

Hébergement d'urgence	1
Hébergement d'insertion	5
Etablissement spécialisé	2
Retour vers la famille ou chez un tiers	8
Logement adapté	3
Logement autonome	7
Retour à la rue/En errance	0
Autre	8
NSP	2
Total	36

Les différents types de sortie (en pourcentage) :



Quelques éclairages s'imposent :

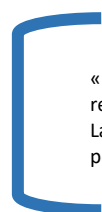
Logement autonome : accès par les bailleurs publics.

Hébergement d'insertion : 2 vers d'autres structures iséroises (Vienne et Saint Hilaire du Touvet) et 3 en intra (2 en insertion et 1 en Urgence).

Hébergement d'urgence : il s'agit d'un transfert d'un résident du hameau des familles vers celui des Personnes isolées (situation de séparation).

Fin de prise en charge : 3 pour violence physique et 1 pour manquements répétés. Les exclusions ont considérablement baissé en 2019, 11% contre plus de 25% en 2018.

Alexandre témoigne de son passage juste avant d'intégrer son appartement :



« Dans l'idée [le Village Mobile] ça m'a servi, ça m'a protégé de l'environnement extérieur, pour me ressourcer, avoir l'énergie suffisante pour trouver des solutions [...]. C'est pas rien. [...] La perspective de partir, d'aller chez soi ? C'est une ouverture vers un nouveau monde, une possibilité pour me créer un nouvel avenir, c'est pas rien. Ça va s'ouvrir au fur et à mesure des perspectives. »

FOCUS SUR LA VIE COLLECTIVE

L'ensemble des acteurs (salariés, bénévoles, stagiaires et résidents) du Village de Bourgoin a permis d'améliorer le quotidien des résidents.

Autour de l'alimentation, des espaces de convivialité

Début d'année, nous relançons la perspective d'un repas hebdomadaire coréalisé avec les résidents, expérimenté quelques semaines durant auparavant. Après des débuts fragiles, l'initiative s'est ritualisée au printemps et a suscité et favorisé tout un réseau de distribution. Au final, les résidents peuvent désormais partager un repas convivial hebdomadaire, bénéficier

d'un colis alimentaire et d'un petit-déjeuner (hebdomadaire de février à août, puis quotidien). Initiées auparavant par des stagiaires de passage au Village Mobile, l'ensemble de ces actions reposent essentiellement aujourd'hui sur l'investissement d'un bénévole, appuyé par l'équipe et les partenaires.



« Concrètement ? Je dirais que je suis une dame de compagnie. Une dame de compagnie, c'est être à l'écoute de tout le monde et d'essayer de leur apporter un p'tit plaisir à chacun. Et ça, ça marche. C'est ce que j'ai remarqué. Que ce soit [...] les uns ou les autres, les plus touchés, physiquement et psychologiquement [...] » explique Denis.

Ces moments sont précieux autant pour les résidents, que pour l'équipe.

Nous observons des changements de comportements individuels et collectifs. Si la plupart des effets sont porteurs (reprise de rythme, convivialité, fréquentation forte des résidents), nous regrettons pourtant que la participation active des résidents se soit étiolée (réalisation du repas, plonge, nettoyage de la salle). Nous espérons toutefois prolonger cette action, support privilégié pour favoriser les rencontres et soutenir les plus démunis, et la doubler d'une sensibilisation aux enjeux diététiques et budgétaires. Nous peinons toutefois à trouver la relève du bénévole en charge de cette mission quotidienne, qui quittera ses fonctions en février 2020.

Multiplication des moments festifs

On décompte cette année treize temps festifs internes. Pour la plupart, les événements se basent sur les fêtes calendaires : Epiphanie avec les galettes des rois, chasse aux œufs pour Pâques, goûter et repas pour Halloween et repas de Noël. Ce sont aussi des repas ciblés, des goûters, des fêtes qui rythment l'année... Indépendamment des dispositifs, tous les résidents sont mis à contribution. Du côté des familles, des ateliers associent enfants et parents pour préparer les décorations et accessoires ; du côté des personnes isolées, les volontaires sont mis à contribution, des Conseils de Vie Sociale préparatoires à l'après-fête.

Le partage d'activités

Chaque mercredi, a lieu une activité « Jeux de société » avec 2 formats : d'abord, pour réunir les parents et leurs enfants dans l'après-midi, puis en soirée, réservée sur ce créneau, aux adultes. Ces temps hebdomadaires sont conditionnés par les emprunts à la ludothèque de la Cité des familles (CAF). C'est souvent l'occasion pour les résidents de choisir des jeux et d'en apprendre les règles aux autres.

Occasionnellement, des ateliers de *capoeira*, pratique musicale ont été proposées aux résidents (enfants et adultes). Menés par un bénévole sur l'hiver et au printemps, ces activités occasionnelles ont remporté un franc succès.

Quatre personnes ont participé à un atelier d'écriture collective créative (fin septembre). Ce projet d'écriture s'inscrit dans un événement annuel symbolique plus large, encadrant deux journées mondiales, celle de la paix et celle de la non-violence.



Du 21 septembre 2019 (journée mondiale de la paix) au 2 octobre 2019 (journée mondiale de la non-violence)...

Un micro atelier d'écriture géant à la portée de toutes et tous, auquel participent chaque année depuis 2014 plusieurs milliers de personnes de tous âges, à l'école, au collège, au lycée, dans les centres sociaux, maisons de quartier, bibliothèques, associations... parce que, de la guerre aux violences de toutes sortes, tous ensemble, nous disons : « **Plus jamais ça !** ».

« On ne voit bien qu'avec le cœur »

Au-delà de la sensibilisation à la non-violence et l'ouverture poétique et critique, l'atelier a permis de produire et diffuser des textes pour la « Quinzaine de la paix », sur l'agglomération grenobloise.

Comme depuis plusieurs années, le potager a été mis à disposition des résidents volontaires. Le principe de « jardin partagé » a connu moins d'engouement, que celui de productions individuelles, expérimentées jusque-là. En effet, peu de résidents se sont mobilisés. Nous avons observé le même phénomène avec le poulailler, les soins quotidiens reposant sur l'équipe de salariés. Nous souhaitons reconduire le potager dès le printemps, idéalement avec un encadrement (stagiaire, service civique, bénévole) régulier voire quotidien, des productions (du choix des semences aux fins de cultures), à l'alimentation, pour cuisiner les légumes récoltés.

Quelques sorties ont été envisagées en 2019 : sur proposition des résidents ou des intervenants du Village Mobile. Au final, sur les quatre sorties envisagées, deux ont pu aboutir : une, pour les familles cet été au lac et une, en hiver pour les enfants, à la patinoire.



Une famille a bénéficié aussi de deux sorties programmées par la Cité des familles de la CAF : elle a pu participer à un rallye, et se rendre au zoo.

La vie du village et son bon fonctionnement reposent sur l'ensemble des acteurs, des échanges au quotidien et l'organisation d'instances plu ou moins formelles et régulières :

- les conseils de la vie sociale : Ils sont préparés et animés par la coordinatrice pour les personnes isolées et par l'intervenante en charge de l'accompagnement pour les familles. Pour les personnes isolées, on dénombre cinq réunions « Conseil de Vie Sociale » cette année : février, juin, septembre, octobre et décembre dans lesquelles les 4 délégués se sont investis. Trois autres réunions ouvertes au plus grand nombre ont eu lieu, pour la mise en œuvre de projets collectifs (avril, août et novembre). Du côté des familles, un rythme mensuel encadre les réunions, ouvertes à tous les parents.
- Les réunions mensuelles sont aussi dédoublées : celles des familles (CVS), animées par la travailleuse sociale, et celles des personnes isolées, co-animées par un binôme responsable / travailleur social. Il s'agit de proposer un temps, auquel tous les résidents sont conviés, afin d'évoquer les points de fonctionnement, les projets à venir, les rappels des échéances... Nous avons choisi cette année de rapprocher les réunions durant l'été, de manière à anticiper d'éventuelles situations de tension et prévenir les conduites addictives. La fréquence semble avoir soutenu et étayé suffisamment le collectif, dans la mesure où nous n'avons pas déploré de situations de crise.

Si l'investissement des délégués est manifeste dans toutes les instances, nous souhaiterions davantage mobiliser les résidents dans les démarches participatives : renforcer l'implication des parents avec les enfants sur les temps dédiés, et l'investissement sur le collectif de manière générale. A ce jour, nous dénombrons une dizaine de participants sur les ateliers (diagnostic mené par la Responsable de site) et les réunions préparatoires des événements. Nous veillerons particulièrement à ce point dans le cadre du référentiel « Vie collective », de l'évaluation interne, afin d'analyser au plus juste les contraintes, possibilités et leviers.

Une collaboration partenariale renforcée

L'année 2019 est marquée par la consolidation partenariale et l'ouverture. Convaincus que la démarche partenariale conditionne un accompagnement de qualité et global, nous avons à cœur de travailler en synergie. C'est l'occasion de multiplier les regards et analyses, et compléter les compétences. Dans le cadre des accompagnements, nous nous appuyons sur le référent : dans le cadre de la prescription pour les parcours en hébergement d'insertion, et dans le cadre d'une co-référence pour les personnes hébergées en urgence. Le maillage s'étaye en fonction des besoins des ménages : santé, emploi, parentalité... Le schéma ci-dessous restitue par champ de compétences, la plupart des partenaires avec lesquels nous avons pu collaborer en 2019 :



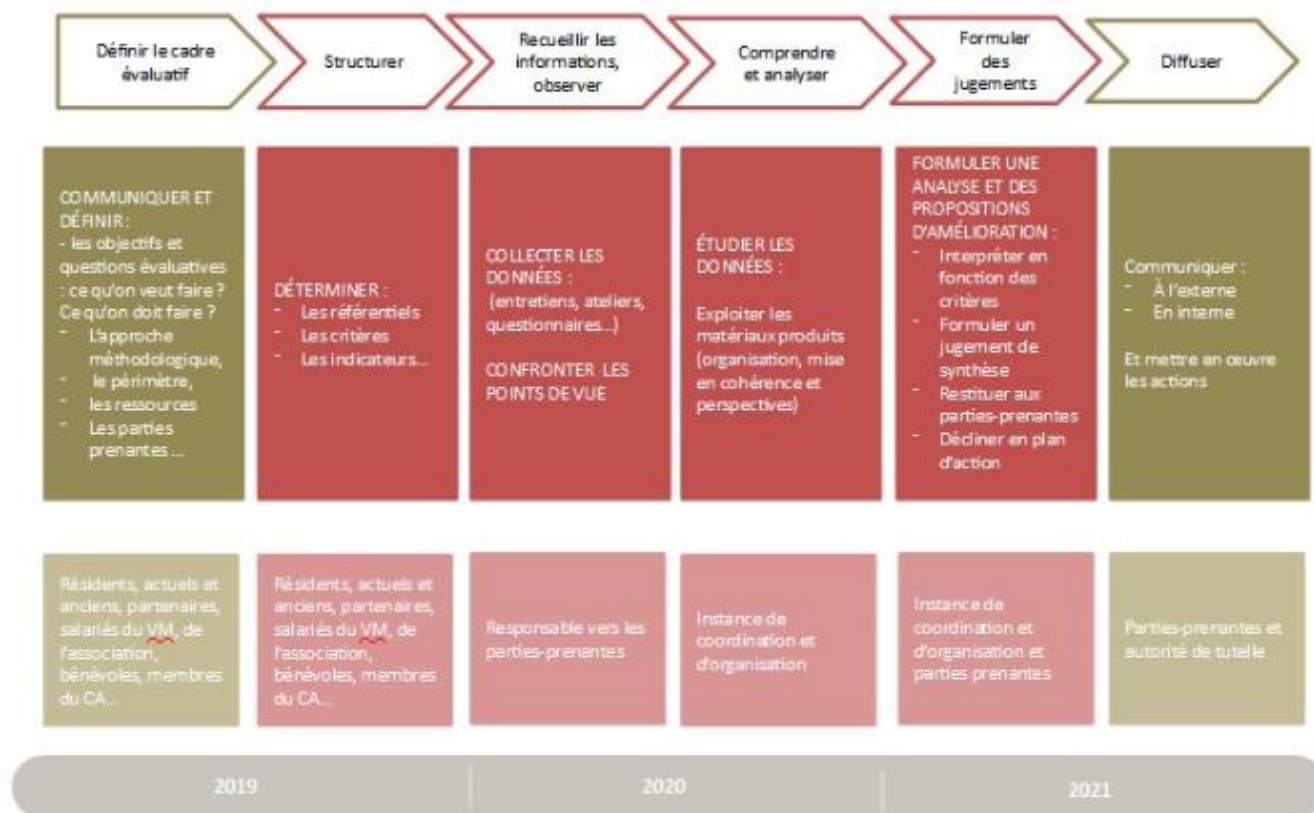
Les projets de 2020.

Deux dossiers majeurs doivent être travaillés en 2020 :

- **L'évaluation interne.**

L'évaluation interne est une obligation (article L. 312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles CASF) à laquelle les établissements ou services sociaux et médico-sociaux doivent se soumettre tous les 5 ans. Elle s'inscrit pleinement dans une démarche de qualité, enclenchant une démarche périodique et continue, qui permet l'analyse, la planification et la mise en œuvre

d'actions. Nous avons construit l'approche méthodologique comme un processus, collectif, progressif, sur un calendrier s'étalant sur 12 mois (automne 2019 à 2020) jusqu'à la formalisation du compte-rendu final et la mise en œuvre du plan d'actions qui précédera l'évaluation externe, programmée en juillet 2022. Voici les étapes clés envisagées :



Elle s'annonce au-delà de l'obligation du fait de notre statut de CHRS, comme une réelle opportunité de produire un diagnostic, en associant l'ensemble des acteurs, pour échanger, décloisonner et valoriser l'action et le projet, tout en faisant évoluer les pratiques. Nous avons prévu de nous appuyer sur l'ensemble des ressources qu'elles soient formalisées, comme les outils législatifs, les retours des usagers, les réflexions des professionnels et acteurs au sens large.

- **Le déplacement du village mobile.**

La convention de mise à disposition du site avenue de Saint Jean de Bournay arrive à son terme en juillet 2020. Nous bénéficierons d'un avenant de contrat avant de nous installer Rue du Pont-Rouge sur le futur emplacement.

Quant à l'emménagement prochain, ce sera l'occasion d'améliorer l'existant du Village Mobile. Sous réserve de pouvoir augmenter de 255m² la surface globale, (60m² pour les familles, 165m² pour les places d'urgence et 30m² pour les équipes), nous souhaitons en effet :

- Augmenter la superficie des bungalows en CHU
- Réaménager les espaces des bungalows familles (séparer les espaces chambres parents / enfants)
- Inclure des sanitaires individuels pour les bungalows personnes isolées

- Augmenter les surfaces de bureaux (ajout de 2 bureaux de 15 m²)
- Ajouter un espace collectif dédié aux familles
- Rechercher des solutions pour l'isolation des bungalows

Du fait du report, nous prévoyons d'optimiser notre espace de travail. C'est pourquoi, nous envisageons d'expérimenter un sas d'accueil dans les locaux actuels. Cet espace permettra d'apporter une réponse de premier niveau pour les résidents (inscription et accès laverie, dépôt / récupération des clés, prêt du téléphone, recherche sur internet...) ou même les visiteurs extérieurs, et de réserver un espace confidentiel dédié aux entretiens.

Les enjeux de l'année 2020 sont donc importants pour le village mobile de Bourgoin Jallieu, entre analyse interne et relocalisation, nous espérons que ces deux thématiques croisées donneront une nouvelle dynamique à l'établissement dont les accompagnements sont difficiles. Il faut saluer le professionnalisme des équipes en toutes circonstances.

Vous souhaitez plus d'informations sur cette structure ?

Plus d'informations dans le rapport d'activités spécifique au village, demandez-le !

Village de Rillieux-la-Pape

Chiffres Clefs :

- ✓ 30 320 nuitées réalisées
- ✓ 98 personnes accueillies au sein du village mobile, dont 44 enfants
- ✓ 32 ménages accompagnés
- ✓ 14 personnes sorties
- ✓ 100% des enfants scolarisés sur l'ensemble du village mobile
- ✓ 36 mois de durée moyenne d'hébergement
- ✓ 36 tonnes de denrées alimentaires distribuées.

Le site a une capacité de 96 places réparties de la manière suivante :

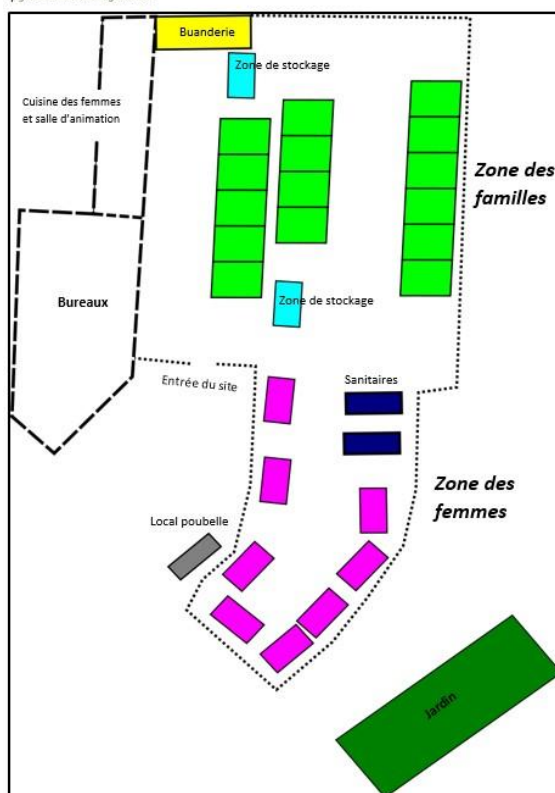
- ✓ 15 unités de vie destinées aux familles (80 places)
- ✓ 16 chambres individuelles destinées aux femmes isolées

Des espaces communs sont partagés par l'ensemble des résidents : salle d'animations, buanderie, cuisine, cour, jardin... L'entretien des espaces communs est réalisé par les personnes hébergées suivant un planning organisé par l'équipe de jour.

L'entretien des parties privées est assuré par les personnes hébergées. La maintenance et les réparations sont réalisées par des prestataires externes.

Ci-après un plan du village mobile de Rillieux. Dans la zone des femmes, chaque bungalow dessiné correspond à deux unités d'hébergement.

Figure 1 : Plan du village mobile



L'activité globale du village

Pour l'année 2019, le village mobile de Rillieux la Pape a accueilli et accompagné 98 personnes. Les chiffres sont relativement stables par rapport à l'année passée. En effet, le village mobile avait accompagné 16 familles et 20 femmes isolées. On peut constater cependant qu'il y a eu moins d'entrées et de sorties en 2019, et que, par conséquent, les durées moyennes de prises en charge ont eu tendance à s'allonger : chez les familles, la durée moyenne de séjour est passée de 28.6 mois à 36.4 mois, soit un taux d'accroissement de plus de 27%. Dans le dispositif femmes isolées, la durée moyenne de séjour est passée de 24.5 mois en moyenne en 2018 à 35.1 mois en 2019, soit un taux d'accroissement des durées de plus de 40%.

	Familles	Femmes	Ensemble
Nombre de places	80	16	96
Nombre de personnes accueillies en 2019	82 personnes 16 ménages	16 femmes	98 personnes 32 ménages
Nombre de nuitées	24 486	5834	30 320
Durée de séjour moyenne des personnes	36.4	35.1 mois	36 mois
Entrées en cours d'année	6 personnes 1 ménage	Pas de nouvelle entrée	6 personnes 1 ménage
Sorties en cours d'année	13 personnes 2 ménages	1 femme	14
Durée moyenne de séjour des sortants	22.3 mois	15 mois	22.3 mois
Personnes présentes au 31 décembre 2019	69 personnes Dont 40 enfants	15 femmes	84 personnes

L'accompagnement administratif

La question prégnante de l'accompagnement est une question de droit. L'équipe du village mobile peut accompagner les hébergés au sein des services de la Préfecture pour une demande d'un titre de séjour ou un renouvellement d'un titre de séjour. L'équipe accompagne les personnes à la CIMADE afin d'avoir des conseils juridiques, ou auprès de leurs avocats respectifs.

Accompagnements en 2019 :

7 ménages...	... ont obtenu un titre de séjour ou un récépissé qui autorisent à exercer un emploi.
10 ménages...	... ont obtenu des récépissés n'autorisant pas à travailler encore valables.
3 ménages...	... sont européens. Parmi ces trois ménages, il y a eu une demande d'orientations en centre d'hébergement et de réinsertion sociales qui est en cours. Un autre ménage a été orienté (à leur demande) dans un centre d'hébergement et de réinsertion social durant l'année 2019, car ils souhaitaient encore bénéficier d'un accompagnement social.

- **Le volet logement**

Parmi les ménages qui bénéficient d'un titre de séjour de 1 an ou qui ont des récépissés les autorisant à exercer un emploi, il y a un ménage qui a été orienté en logement autonome par le biais du 1% logement. L'équipe a instruit une demande de logement social pour un autre ménage : le dossier est en cours d'étude. Une demande d'accord **ACIA** est en cours pour ce ménage également, afin de multiplier les possibilités d'accès au logement autonome. Deux demandes ont été effectuées en CHRS pour deux femmes isolées (car elles ne souhaitent pas être seules dans un logement autonome sans accompagnement social). Une femme isolée ayant un récépissé qui l'autorise à travailler a été orientée dans un autre centre d'hébergement d'urgence de façon transitoire, du fait de sa grossesse. Elle sera orientée après son accouchement dans un centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

- **Le volet emploi**

Certains ménages ne peuvent pas exercer d'emploi du fait de leur situation administrative. Certains ont des récépissés n'autorisant pas l'exercice d'un emploi. Lorsque l'accès à l'emploi est bloqué du fait de l'aspect administratif, l'équipe du village mobile accompagne les ménages sur d'autres problématiques, leur permettant ainsi de s'intégrer et de gérer une certaine « attente ». Les hébergés sont également orientés vers des associations et des partenaires extérieurs, l'objectif étant qu'ils identifient d'autres institutions que le Village et puissent ainsi être autonomes dans leurs démarches à long terme.

L'équipe accompagne l'ensemble des hébergés sur des problématiques communes, mais adaptées à chacun, tel que l'accès aux droits communs (assurance maladie, la protection de l'enfance, le handicap, l'accès aux loisirs, l'accès à la scolarité...).

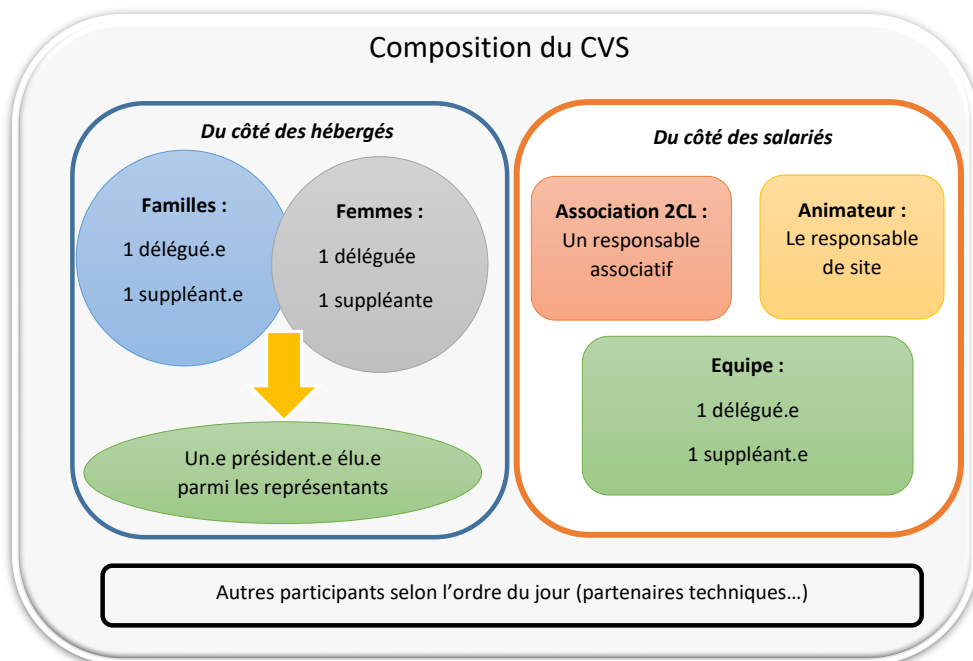
Les ménages qui ont un titre de séjour ou un récépissé qui autorise le droit au travail sont accompagnés vers les services de Pôle emploi. Certains ménages peuvent intégrer un dispositif renforcé, avec par exemple l'accès à des cours de français, la possibilité de travailler dans des entreprises d'insertion, ou l'intégration de plateformes qui les aident à faire un CV ou une lettre de motivation.

En 2019, trois adultes ont pu travailler dans des entreprises d'insertion à Rillieux-La-Pape et à Lyon. Deux personnes ont trouvé un emploi par leur réseau. Une femme a fait une formation non rémunérée par le biais du CIDFF. Un usager prend également des cours d'alphabétisation dans un Centre social à Rillieux-La-Pape.

L'accès à l'emploi permet d'ouvrir des droits à la CAF comme les allocations familiales, le RSA ou encore la prime d'activité, rendant plus favorable l'accès au logement et « balisant » le budget de l'usager.

FOCUS SUR LE CVS

Le Conseil de la Vie Sociale a été instauré sur le village mobile depuis 2018. Pour rappel, le CVS se réunit plusieurs fois par an et est composé de la manière suivante :



En 2019, le CVS a proposé de rajouter un autre collègue dans la composition du CVS en organisant l'élection d'un délégué et de son suppléant au sein des moins de 18 ans. Cette démarche faisait suite à l'observation que le village compte une quarantaine de jeunes de tous âges non représentés dans cette instance, et capable d'être source de proposition. Finalement, les jeunes n'ont pas montré une grande motivation à assurer la charge et à la faire vivre, la grande disparité d'âge ayant probablement accentué le phénomène. Les délégués ont été relevés de leur charge et la représentation a été transférée à la déléguée des familles.

En 2019, les membres du CVS ont souhaité inviter à chaque instance, une femme isolée et un représentant d'une famille. Cette démarche avait pour objectif de favoriser la transparence et la participation, voire de susciter des vocations au sein du village mobile.

Les thématiques des projets initiés en 2019 concernent la compréhension du règlement intérieur du village mobile, l'aménagement des espaces communs (Par exemple, le rajout d'étendages, l'acquisition d'un sèche-linge et l'organisation du jardin).

La gestion de la chaleur est une problématique importante au sein du village mobile. En effet, pendant les périodes caniculaires, la vie dans un bungalow peut s'avérer très difficile. L'année 2019 a été marquée par l'initiative de certains hébergés de construire des auvents devant leur logement. Après des discussions autour de la sécurité de ces installations, ces auvents ont dû être démontés et des climatiseurs ont été installés pour les familles par le propriétaire des bungalows.

Les déléguées se sont beaucoup investies dans leur mission au sein du village mobile et ont aussi participé à des événements extérieurs : journée sur la participation des usagers, rencontres autour des nouvelles directives préfectorales, rencontre-formation autour de la participation des personnes accompagnées. La présidente du CVS est aussi déléguée régionale du Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA) et relaie ainsi le CVS du village mobile à d'autres instances plus larges.

En marge du CVS, l'année 2019 a aussi été marquée, en France, par les « Gilets Jaunes », poussant le président à lancer une grande « concertation nationale ouverte à tous ». La Fédération des Acteurs de la Solidarité a proposé de regrouper les différentes concertations

organisées au sein des structures sociales de la région. En mars 2019, le village mobile a organisé son « grand Débat », dont la retranscription a été intégrée à la synthèse des propositions faite par la FAS, et transmises ensuite au gouvernement. Une version a aussi été directement transmise via la plateforme internet du « Grand débat ». Au niveau local, cette « concertation » a rassemblé une trentaine de personnes avec des propositions riches et variées, et a permis à des personnes « habituées » à ne jamais être consultées de s'exprimer librement sur des sujets de société.

Les partenaires du village mobile.

Le village mobile travaille en partenariat avec différents acteurs institutionnels et du territoire. Les échanges réalisés au cours de l'année ont permis d'améliorer l'accompagnement des personnes. Ci-après, un tableau non exhaustif des types de partenariats développés par le CHU :

Cartographie des partenaires



Zoom sur quelques partenariats

Les partenariats culturels

Les centres Sociaux de la ville de Rillieux restent des partenaires privilégiés du Village : accueil des adolescents en été, inscriptions facilitées, même à la dernière minute et, depuis peu, concertation autour des cours de Français langue Etrangère (FLE) proposés sur la ville de Rillieux (organisation et participation à une journée festive).

La MJC est aussi un partenaire important du village mobile. Elle informe fréquemment l'équipe des activités accessibles. L'atelier capoeira a été mis en place grâce à la mise en lien entre l'animateur et l'équipe du Village Mobile via la MJC.

Hétéroclite est une association locale de danses urbaines (principalement Hip Hop), qui compte plusieurs jeunes du Village dans ses cours et propose des tarifs spéciaux pour ceux-ci. Des sorties peuvent être organisées dans l'année, moyennant une participation financière. Les jeunes ont participé au défilé du « Carnaval de Rillieux ».

Avant sa fermeture définitive (et sa transformation en Centre Nautique), la Piscine du Loup Pendu a proposé des tarifs intéressants à l'association 2 Choses Lune, ce qui a permis aux hébergés du Village de profiter de ses bassins et de sa fraîcheur estivale.

D'autres partenariats importants pour le village mobile

Interface SDF

L'équipe mobile de psychiatrie de l'hôpital St-Jean-de-Dieu (Lyon 7^e) intervient une fois par mois sur le village mobile, afin co-construire l'accompagnement et l'approche de personnes en souffrance psychique. Dédiée aux personnes sans-abris, cette équipe s'intéresse également aux personnes hébergées en CHU, la continuité de résidence n'étant (en principe) par assurée, cela peut parfois permettre de raccrocher des personnes au soin psychique. Composée d'infirmier(e)s et de psychiatres, ils peuvent aussi rencontrer des personnes hébergées au village.

Les restos du cœur

Cette branche locale de l'association bien connue accueille la plupart des familles hébergées au Village Mobile pour une aide alimentaire complémentaire. La fourniture de mobilier a dû être interrompue cette année faute de lieu de stockage (du côté des Restos du Cœur). En 2019, le Village Mobile a rompu l'accord avec les Restos du Cœur qui consistait à recueillir, le vendredi, les « ramasses » des deux antennes de Rillieux et de Lyon Croix-Rousse : la tâche était trop chronophage et compliquait le suivi social et l'accompagnement dans les démarches administratives (l'équipe assurait seule le partage et la distribution, avec l'aide des hébergés, sur une journée entière). Cependant, les Restaurants du Cœur continuent à apporter leurs surplus de distributions, en début de semaine.

Les perspectives 2020

Dans un souci d'amélioration constante du dispositif, des actions seront engagées pour l'année 2020 : appuyer les évolutions du Centre d'hébergement d'urgence, stabiliser l'équipe et

renforcer les compétences de l'équipe, développer les activités au sein et hors du village mobile.

Le Centre d'hébergement d'urgence

De nombreux changements seront à opérer au cours de l'année 2020. Suite à la transformation immobilière du quartier Ostérode, le village mobile devra déménager à la fin de l'année, impliquant en amont un travail de logistique et d'organisation importantes. Un événement marquant pour la structure qui donnera lieu à un questionnement associatif autour de l'amélioration des conditions de vie des personnes accueillies.

L'équipe du village mobile travaillera à la mise à jour du projet d'établissement, et aura comme ligne d'horizon l'amélioration continue de l'accompagnement social et des outils dédiés. Une élection aura lieu au sein du village en 2020 afin de renouveler les membres du Conseil de Vie Sociale, et d'apporter une nouvelle dynamique et de nouvelles idées.

L'équipe du village mobile continuera ses efforts d'ouverture du dispositif vers l'extérieur en poursuivant le développement de partenariats extérieurs, et une attention spécifique sera apportée à l'engagement bénévole.

Avancer en équipe

Deux formations sont programmées pour l'ensemble de l'équipe au premier trimestre 2020 :

- ✓ La formation PSC1 est essentielle au sein d'une structure d'hébergement et sera animée par un prestataire extérieur dans les locaux du village mobile.
- ✓ En février, l'équipe suivra une formation d'une journée en gestion des conflits sur le site. Elle permettra aux membres de l'équipe d'avoir des clés face à des situations difficiles.

Ces formations permettront d'engager l'année dans un climat de cohésion de l'ensemble de l'équipe, l'idée étant de donner du sens à l'ensemble du travail fourni par chacun. Dans ce même sens, les ateliers d'analyses des pratiques professionnelles (APP) resteront programmés pour ce début d'année à raison de deux fois par mois. Depuis la fin de l'année 2019, l'équipe de nuit est invitée à s'engager dans ce dispositif, et force est de constater qu'elle s'est bien investie. En effet, cela permet aux deux équipes de discuter des situations qu'ils rencontrent le jour et la nuit avec les mêmes personnes et de travailler en commun au sein de l'institution.

Appuyer les activités

Enfin, toujours plus de soin sera apporté aux activités menées au sein du village mobile. L'équipe veillera à poursuivre la dynamique culturelle engagée et à la développer. Le jardin sera également remis en culture pour le plaisir de tous. La dynamique engagée avec la présence d'un service civique sur les activités de Français Langue Etrangère sera poursuivie.

Vous souhaitez plus d'informations sur cette structure ?

Plus d'informations dans le rapport d'activités spécifique au village, demandez-le !

Village de Caen Caffarelli

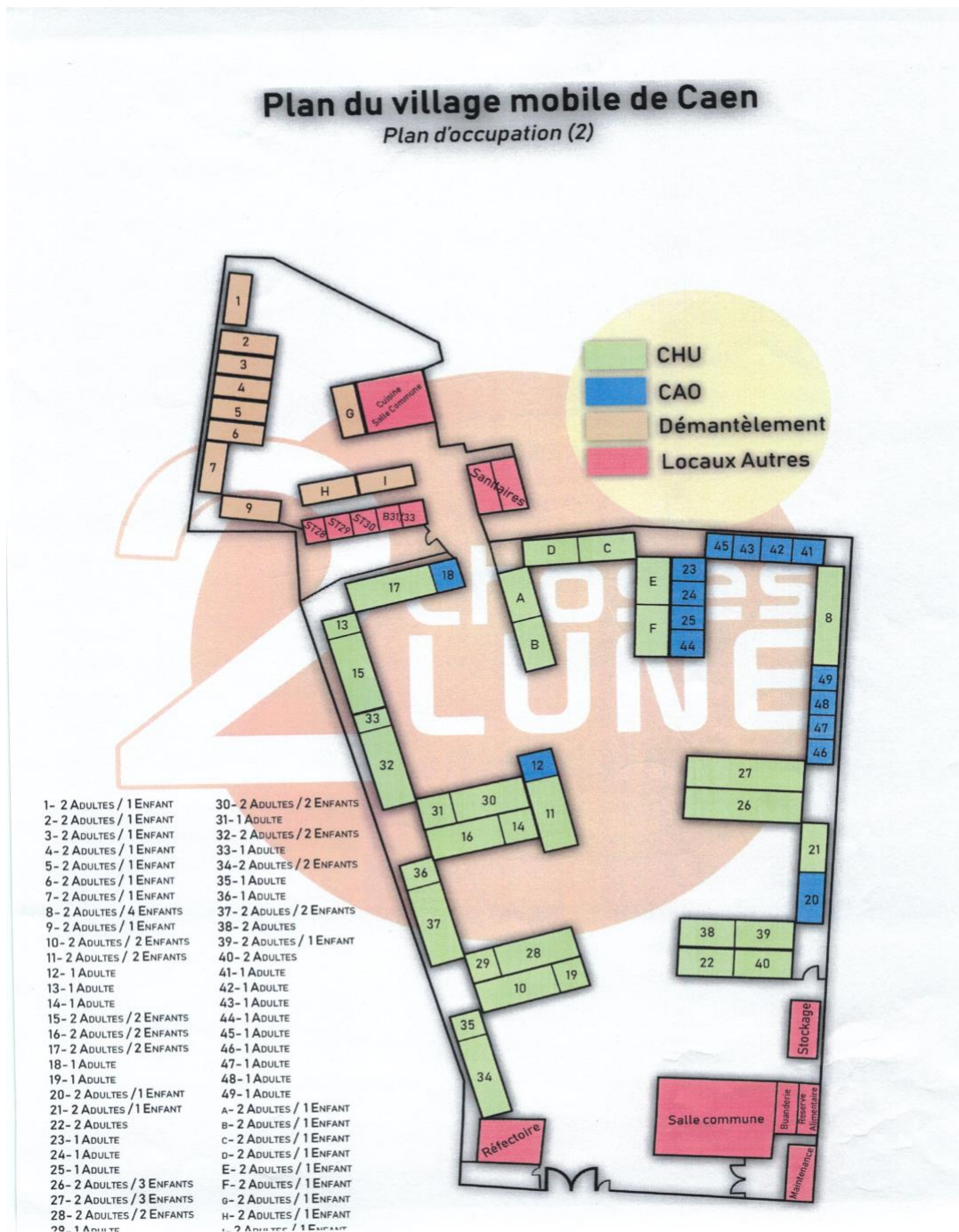
Le village mobile comporte deux dispositifs :

- **Le CHU** : Hébergement d'Urgence et Accompagnement social, orientation par le SIAO

Pour 134 personnes sur la Presqu'île de Caen (Calvados),

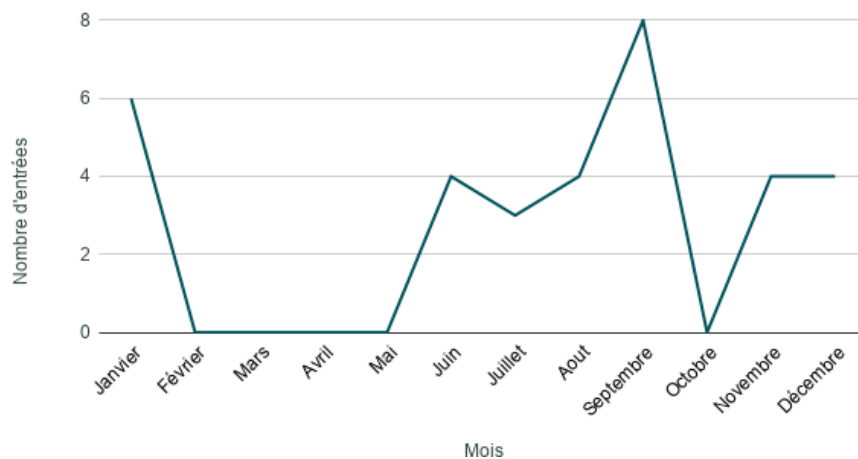
Le village est constitué de 35 bungalows qui sont mis à disposition de 58 groupes de personnes réparties en familles, couples, et personnes seules, hommes et femmes.

- le **CAO** : Centre d'Accueil et d'Orientation, pour 16 places pour personnes seules.



A/ LE CAO

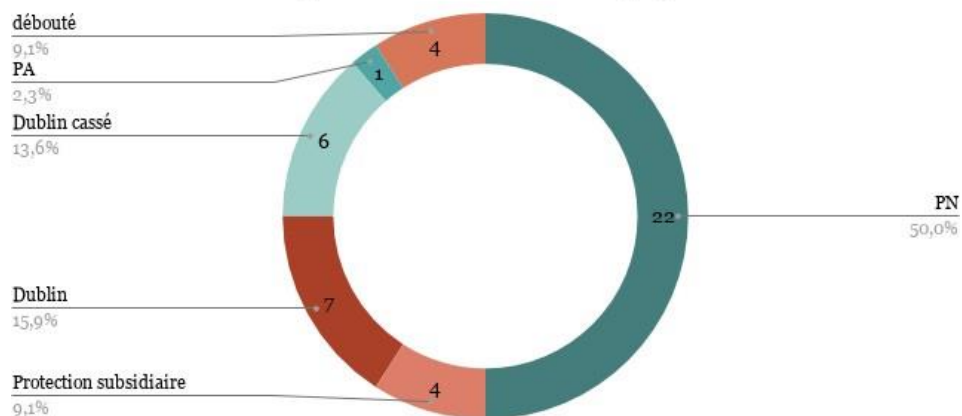
Évolution du nombre d'entrées par mois



Pour l'année 2019, 35 entrées ont eu lieu, soit une augmentation de 250 % par rapport à 2018 (10 entrées).

L'évolution du statut des demandeurs d'asile pendant l'hébergement

Répartition des demandeurs d'asile en fonction de leur statut à l'arrivée, ou au cours de l'accompagnement



La majorité des personnes accompagnées sont en Procédure Normale (PN) soit 50%. Parmi les 22 personnes en PN :

- 45 % sont en attente d'une convocation pour l'OFPRA , soit 10 personnes, dont 6 sont présentes sur le village actuellement.

- 41% étaient en attente d'une réponse de l'OFPRA au cours de leur accompagnement, soit 9 personnes dont 2 sont présentes actuellement
- 14 % sont en recours, soit 3 personnes, dont 2 personnes encore présentes sur le village

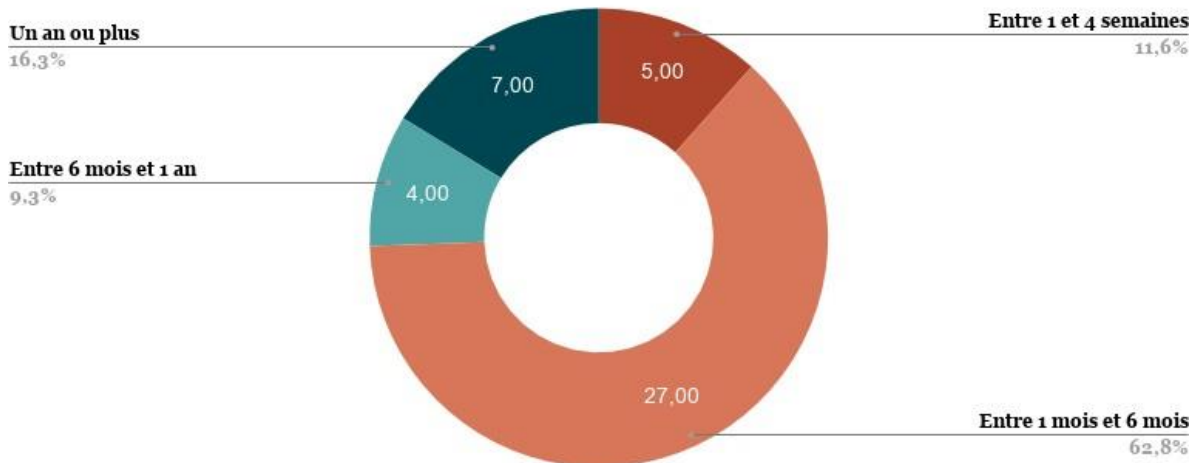
Six personnes ont bénéficié d'une requalification de leur procédure, c'est-à-dire que leur statut Dublin a pu être « cassé ». Parmi les 4 personnes qui ont été reconnues comme Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) au titre de la Protection Subsidaire, deux l'ont en réalité été fin 2018. En effet, elles ont bénéficié d'une prolongation de leur hébergement au titre du CAO, ce qui explique leur présence dans les effectifs.

Sur l'année 2019, 10 personnes en procédure normale étaient primo-arrivantes. C'est-à-dire qu'elles ont été orientées vers notre structure dès leur enregistrement à l'OFII (dépôt d'empreintes, remise du dossier OFPRA...).

Enfin, le nombre de personnes en procédure normale, le nombre de personnes dont la procédure a été requalifiée et le nombre de déboutés a augmenté significativement par rapport à l'année 2018. Les autres statuts quant à eux, ont vu leur taux se maintenir.

La durée d'hébergement

Durée de l'hébergement



Le taux d'occupation pour l'année 2019 est de 93%.

Parmi les personnes accueillies, il est constaté une demande importante de consultations psychologiques. C'est un public qui a besoin de confier son parcours de vie. Une grande partie de ces hommes seuls ont d'importants troubles du sommeil et des insomnies, liés aux traumatismes et ruptures vécus. Des problématiques liées à des conduites addictives peuvent alors être constatées.

Par ailleurs, nous n'avons pas accueilli de personnes en situation de handicap reconnu. Seule une évaluation est en cours pour déterminer la pathologie d'une personne récemment arrivée, afin de constituer un dossier MEDZO.

Il est également constaté une part non négligeable d'analphabètes. En effet, les personnes accueillies peuvent expliquer provenir de petits villages où le quotidien s'articule autour de l'agriculture. Parmi les personnes scolarisées, beaucoup n'ont bénéficié que de l'école coranique.

Pour autant, certains hommes seuls maîtrisent plusieurs langues, écrites et/ou orales et notamment l'anglais. Ainsi, d'autres outils de communication doivent être pensés. Nous avons ainsi créé des fiches en langues étrangères avec l'aide d'hébergés afin de pouvoir communiquer plus facilement. L'utilisation d'images facilite également la compréhension des personnes.

Le besoin administratif est dense et demande une mobilisation importante. Un accompagnement physique est nécessaire lors des premiers déplacements et démarches afin que les personnes puissent se repérer et comprendre les attendus. Aussi, avec la nouvelle organisation territoriale, les personnes en procédure Dublin dépendent du Pôle Régional Dublin situé à Rouen, ce qui nécessite un accompagnement la première fois. Ces accompagnements sont également conséquents pour instaurer une relation de confiance et créer du lien.

Par ailleurs, il nous semble également important d'accompagner les personnes qui sont transférées sur un autre lieu d'hébergement, notamment dans l'agglomération caennaise, et parfois dans la région lorsque plusieurs personnes sont concernées. Cela permet de donner le relais, et de rassurer ce public qui est confronté à des ruptures successives de lieux d'hébergement. En effet, ces transferts sont sources de stress car ces personnes doivent se recréer un cadre rassurant. Les accompagnements, notamment en transport, permettent aussi de libérer la parole plus facilement.

Enfin, la rencontre des partenaires est importante pour la transmission liée aux situations et aux pratiques.

Le turn-over étant très important, il ne permet cependant pas suffisamment aux travailleurs sociaux de traiter tous les aspects de l'accompagnement des demandeurs d'asile, pourtant essentiels à leur intégration et insertion. En effet, les arrivées sont ponctuées par le traitement des démarches administratives « urgentes », le soin et la mise à l'abri. Nous avons ainsi une réflexion permanente autour de nouveaux partenaires et de la création d'outils pour simplifier l'accueil et l'accompagnement.

B/ Le CHU

L'activité du CHU sur l'année 2019 s'est scindée en deux.

Les 6 premiers mois ont confirmé le travail amorcé sur le second semestre 2018, avec un retour sur la fluidité, et des sorties positives régulières vers le logement et le travail.

La présence importante de familles et donc d'enfants, qui est cohérent au vu de l'implantation du village et des bungalows fournis, donne un taux d'occupation fort.

CHU du 01/01/2019 au 01/06/2019, sur 151 jours.

	Adultes CHU	Enfants CHU	Total CHU	CAO	TOTAL
01/01/2018	63	53	116	16	132
Entrées du	39	9 enfants + 4N	52	16	
01/01/2019 au		66	168		
01/06/2019					
Sorties au	-37	-5	-42	16	
01/06/2019					
TOTAL	65	58	126	16	142

Taux d'occupation du CHU du 01/01/2019 au 01/06/2019 : 94.02%

théorique	151jours (01/01 au 31/05) x134 places = 20234 jours
réel	151 jours x 126 places occupées = 19026 jours
	20234/19026 ou 19026 x 100/20234=94 %

A compter de l'été 2019, nous avons fait un point sur l'occupation du Village, et avons donné leurs congés aux dernières familles déboutées et/ou avec OQTF, principalement venant de Mongolie.

Nous avons également pu mettre en œuvre des sorties vers du logement ordinaire, du logement social, de la résidence sociale, du CHRS. Le partenariat s'est considérablement renforcé, et la fluidité sur le Village s'est remise en place, en conformité avec les missions d'un CHU.

La diversification avec une réorganisation à compter de l'été 2019.

	Adultes CHU	Enfants CHU	Total CHU	CAO	TOTAL
Entrées du 01/06/2019 au 31/12/2019	65	7			
Sorties 01/06 au 31/12/2019	-69	-34			
	-4	-27			
TOTAL au 31/12/2019	61	31	92	16	108
		214 jours	69%		

Le second semestre 2019 a mis en lumière le manque d'orientation vers le Village Mobile de familles. Nous avons encore aujourd'hui deux grands bungalows pour familles nombreuses qui sont vides depuis plus de 3 mois. Nous avons tenté la cohabitation à plus de 3 personnes issues de familles différentes, d'âges différents. Il s'est avéré que la configuration de ces bungalows ne permet pas le partage de plusieurs familles, plusieurs personnes... Ce n'est pas gérable.

Par contre, un nouveau public nous a été orienté, que nous commençons à pressentir sur le premier semestre 2019. Nous avons des personnes de plus de 55 ans, qui ont vécu ou vivent des séparations familiales, des abandons, et expriment le besoin d'être abrités et protégés, accompagnés vers le soin, et surtout ont besoin de lien social, de compagnie et de présence.

Notre espace de vie où se trouvent nos bureaux est devenu un accueil de jour, et en fin de journée un espace télé, avec lecture de journaux, parties de cartes, discussions et échanges de souvenirs...

Facteurs contextuels

Moins d'orientations de familles, et donc d'enfants,
 Plus d'orientation de personnes seules, femmes et hommes de plus de 55 ans,
 Une volonté de notre part d'admettre moins de personnes seules de moins de 26 ans,
 Un rapprochement actif avec France Terre D'Asile, qui met en place des orientations de personnes avec des parcours bien cadrés, et des informations concrètes et solides,

Une nécessité de vérifier les orientations émises par le SIAO, où nous avons encore des situations de personnes sans papiers ou en attente de,
L'acceptation par l'équipe du Village de la prise en compte de situations lourdes en terme de santé (l'accompagnement d'une personne en fin de vie, qui a choisi de finir son parcours avec nous),
Un cadre plus ferme avec un règlement affiché dans l'espace de vie, rappelé régulièrement à tous.

Perspectives 2020 :

L'équipe du village mobile diversifie son action par la captation de logement dans le cadre de l'intermédiation locative, la gestion de places dans le diffus et l'ouverture d'un accueil hivernal dans un immeuble mis à disposition par la ville de Bayeux. Le travail doit donc s'étoffer et se réorganiser entre ces différentes activités courant 2020.

Vous souhaitez plus d'informations sur cette structure ?

Plus d'informations dans le rapport d'activités spécifique au village, demandez-le !

Village de Caen Orne

Le village mobile de Caen, ouvert sous statut CAO (Centre d'accueil et d'orientation) lors de l'évacuation de la Lande de Calais en octobre 2016, n'a cessé d'évoluer depuis.

A la demande des services de la Préfecture et de la DDCS 14, le CAO a été transformée en CAES, Centre d'Accueil et d'Evaluation des Situations. De même, les services de l'Etat ont diminué la capacité d'accueil du CAES, passant de 107 à 60 places (dont 20 en diffus et 40 en village mobile).

=> 365 journées d'hébergement pour 60 personnes, soit plus de 21000 nuitées.

=> Une vingtaine de nationalités différentes (Afghanistan, Soudan, Erythrée, Tchad, Ethiopie, Biélorussie, Guinée, Côte d'Ivoire, Lybie, Egypte, Pakistan, Burkina Faso, Koweït, Nigeria et Irak)

L'accompagnement de ces personnes s'est orienté sur 4 axes principaux :

- un accompagnement social
- un accompagnement juridique
- un accompagnement sanitaire
- un accompagnement favorisant l'insertion.

La mise en œuvre de ces différents axes a nécessité la mise en place de nombreux partenariats avec le concours des services de la DDCS et de la Préfecture.

En janvier 2018, les services de l'Etat ont annoncé les changements de mission du site en transformant le CAO en CAES, Centre d'Accueil et d'Evaluation des Situations.

Les CAES répondent, avant tout, à un besoin d'hébergement des personnes demandeurs d'asile en situation de vulnérabilité. Le CAES a vocation à être un site de passage, qui offrira en un lieu unique aux primo-arrivants :

- une mise à l'abri dans des conditions dignes des personnes migrantes,
- l'évaluation sous huit jours de leur situation administrative, sur site grâce à la présence conjointe de la préfecture, de l'OFII et de l'opérateur,
- leur orientation immédiate vers les lieux adaptés à leur situation : en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA, HUDA, ATSA, etc.) ou dans les centres de retour (vers leur pays d'origine ou celui de leur arrivée dans l'Union européenne, ou en centre de rétention administrative).

En effet, les CAES ont été ouverts pour assurer une mise à l'abri et un examen administratif dans les plus brefs délais, avant d'orienter, plus ou moins rapidement, les demandeurs d'asile vers un lieu d'hébergement en fonction de leur situation administrative. Le séjour ne doit pas y excéder une dizaine de jours en principe. En pratique, les délais sont plus longs à cause du manque récurrent de places d'hébergement pour les demandeurs d'asile en

France. Selon leur situation administrative, les personnes demandant l'asile sont envoyées dans des centres d'accueil correspondant donc à la situation administrative de chacun.

C'est ainsi que le CAES de l'Avenue de l'Orne a dû faire face à un accueil hebdomadaire de migrants provenant principalement de la région et orientés par 2 services principaux : les SPADA de Caen et Saint-Lô et l'OFII.

Ces nouvelles arrivées hebdomadaires ont nécessité le renforcement des modalités d'accompagnement des partenaires, notamment ceux du circuit sanitaire et social. En effet, les personnes accueillies ont toutes bénéficié d'un accompagnement sanitaire.

Pour autant, les personnes séjournent en moyennement entre 3 et 4 mois avant d'être orientées vers d'autres structures.

Par ailleurs, le « service appartement », ouvert en fin 2018 a permis d'accueillir et de mettre à l'abri des familles et des femmes isolées. En effet, nous avons constaté le nombre croissant de femmes isolées et de familles sans solution d'hébergement. C'est pourquoi ce type de public a été privilégié pour occuper ces 20 places dans 4 appartements de la ville.

- ***Mise en place d'arrivées régulières***

C'est pour répondre aux services de l'Etat et à l'augmentation du nombre de migrants sur le territoire national que nous avons procédé à l'accueil hebdomadaire de primo-arrivants. Cet accueil a été revu et amélioré avec les services de la SPADA qui se chargent d'orienter les demandeurs d'asile vers le CAES.

Aussi, nous sommes passés d'une capacité de 40 à 60 places. Si les missions d'accompagnement global des résidents sont restées les mêmes, le temps de séjour des résidents reste stable par rapport à l'année 2018 avec une présence du demandeur d'asile de **3 à 4 mois** avant son orientation vers un autre centre d'accueil. Ces orientations vers un centre d'hébergement se font par les services de l'OFII qui se chargent aussi du financement du transfert.

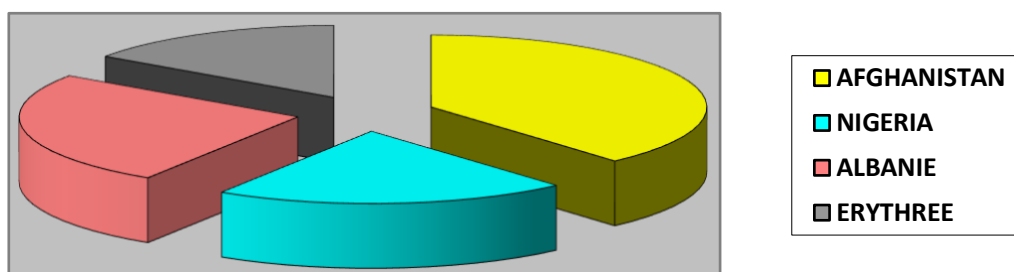
L'activité globale.

Si en 2018, le CAES de l'avenue de l'Orne accueillait 105 personnes, hommes isolés, femmes isolées, couples et enfants, tous orientés par les services de la SPADA et de l'OFII, en 2019 le CAES comptabilise l'accompagnement de 125 personnes.

Nous rappelons que suite à l'extension du CAES en fin d'année 2018, 20 places supplémentaires ont été créés en appartements diffus dans l'agglomération. Ces places peuvent accueillir des familles et femmes isolées primo-arrivants et à la condition qu'une demande d'asile ait été déposée au Guichet Unique de la Préfecture du Calvados.

Chaque personne accueillie au CAES bénéficie automatiquement d'une attestation de domiciliation. Cette domiciliation agréée par les services de la Préfecture est fournie aux demandeurs d'asile par la SPADA de Caen. Elle permet de faciliter les traitements administratifs des résidents tout en indiquant aux services de l'OFPRA que le demandeur d'asile est bien pris en charge au sein du CAES.

En effet, les personnes prises en charge au sein des CAES bénéficient d'un traitement de dossier plus rapide et donc d'une réponse à leur demande d'asile généralement dans les 6 mois qui suivent leur audition OFPRA.



Annexe 1 : Tableau de synthèse sur les personnes accueillies au sein du CAES en 2019

Ces primo-arrivants représentent des nationalités bien différentes à savoir, Afghanistan, Soudan, Somalie, Erythrée, Tchad, Ethiopie, Biélorussie, Algérie, Guinée, Côte d'Ivoire, Lybie, Egypte, Pakistan, Burkina Faso, Koweït, Nigeria, Géorgie, Russe, Syrie, Mauritanie, Albanie, Gabon, Niger, Erythrée, Arménie, Angola, Sierra Léone, Togo, RDC, Benin, Somalie, Iran et Irak. Depuis la transformation du CAO en CAES en 2018, le CAES aura été marqué par l'accueil d'un public largement composé d'albanais, afghans, nigériens. Ils sont suivis par les migrants provenant des pays de la Corne de l'Afrique et d'Europe de l'Est.

En 2019, 20 femmes isolées ont pu être prises en charge sur le service appartement du CAES de Caen. 4 couples et 20 enfants y ont aussi séjourné. Les principales nationalités accueillies représentent le Nigeria, le Congo RDC, la Tchétchénie et la Géorgie.

Les hommes accueillis sont âgés entre 18 et 59 ans tandis que les femmes sont âgées entre 19 et 35 ans.

La moitié des personnes accueillies sur le CAES de Caen a moins de 25 ans.

Le CAES 2 Choses Lune a toujours accueilli une population de migrants assez jeune. En effet, plus de 50% des migrants accueillis au sein du CAES au cours de l'année 2019 ont moins de 25 ans. Ce qui interpelle c'est le nombre de personnes ayant moins de 25 ans. En effet, si plus de la moitié d'entre elles venait à obtenir la protection de la France, les possibilités d'insertion vers un logement à leur sortie du CAES restent extrêmement minces. En effet, n'ayant pas de revenus et ne pouvant prétendre au RSA, ces personnes, si elles ne travaillent pas, n'auront aucune ressource leur permettant de solliciter un logement.

Pour autant, les services de la Préfecture du calvados, soucieux de la situation future de ces jeunes, ont mis en place une chargée de missions afin de permettre une meilleure prise en charge de cette population à la sortie des CAES.

Si le CAES a pour vocation d'accueillir et d'orienter les migrants, cela est à la condition que le migrant fasse une demande d'asile au Guichet Unique de la Préfecture. Les travailleurs sociaux du CAES n'attendent pas que les demandes soient effectuées pour étudier les aspects sociaux, juridiques et administratifs des personnes accueillies.

En effet, si à leur arrivée sur le CAES, de nombreux migrants n'ont entamé aucune démarche administrative, il n'en reste pas moins que leurs besoins sont évalués et pris en charge par l'équipe.

Si au cours de l'année 2017, seulement 4 retours dans le cadre du programme de retour et insertion de l'OFII ont été comptabilisés, en 2018 seulement une demande d'aide au retour en Albanie a été faite. Et en 2019, seulement 2 demandes ont été déposées. Ce faible chiffre peut être corrélé avec le peu de visite des services de l'OFII sur les CAES. En effet, les services de l'OFII ont pour mission de se présenter chaque semaine sur les CAES afin d'y étudier les situations administratives des migrants et de proposer des aides au retour. Or les services de l'OFII ne se sont présentées qu'une dizaine de fois sur les CAES cette année.

Les modalités d'accompagnement

Chaque migrant signe un contrat de séjour lui permettant de séjourner au CAES pour 1 mois renouvelable. Les services de l'OFII sont censés prononcer une réorientation très rapidement vers d'autres structures de types CADA, ATSA, HUDA, etc. Le contrat de séjour peut être alors renouvelé à terme pour 1 mois supplémentaires.

L'ensemble des personnes admises au CAES a été orienté par l'OFII et principalement par la SPADA (Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile). De façon hebdomadaire, nous informons la Préfecture, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les services de l'OFII et la SPADA de la disponibilité de chambres vacantes.

Les modalités d'accueil sont individuelles et permettent d'instaurer une relation de confiance, dans un cadre rassurant, tout en présentant les actions et missions de l'établissement. Cela permet aussi de favoriser une dynamique d'évolution en proposant une orientation ou un suivi au plus près des besoins des personnes.

✓ *La prise en charge et le projet personnalisé*

Pendant son séjour, la personne est accompagnée par un travailleur social qui sera son référent social. Pour les situations complexes, il peut y avoir deux référents.

A son arrivée au CAES, chaque futur résidant s'engage sur un temps d'accueil. Un temps nécessaire (quelques semaines avant le rendez-vous au Guichet Unique) pour se retrouver et repenser le projet migratoire. Ainsi, nous laissons le temps aux personnes accueillies au CAES pour se reposer mais surtout pour réfléchir à leur projet. En effet, les personnes accueillies sont très souvent passées par la rue et elles arrivent en situation d'extrême vulnérabilité, une

vulnérabilité qui ne les aide pas à « penser » dans la projection mais davantage dans l'immédiateté.

Au terme de la période le résidant se rend à son rendez-vous au Guichet Unique afin d'officialiser sa demande d'asile. S'il change d'avis, le migrant doit quitter le CAES. En effet, les instructions ordonnées par les services de la DDCS et la Préfecture mentionnent que tout migrant accueilli en CAES dispose jusqu'à son rendez-vous au Guichet Unique pour déposer officiellement une demande d'asile. Si la personne ne fait pas de demande, elle doit alors quitter le CAES, sauf accord pour un retour volontaire dans le pays d'origine via les services de l'OFII.

Par ailleurs, un projet personnalisé est mis en place pour le migrant ce, en fonction de ses besoins et de ses attentes. La personne est rencontrée par son référent en amont de la conception de son projet personnalisé, pour le recueil de ses attentes et demandes.

L'actualisation du projet personnalisé est adaptée aux besoins et à l'évolution des différents résidents. Il présente par la suite les prestations proposées par l'établissement.

Les temps de séjours sont rythmés par des rencontres régulières qui permettent le réajustement du projet personnalisé avec le référent, en respectant le rythme de la personne.

Chaque renouvellement de l'avenant du contrat de séjour fera l'objet de synthèse et d'une évaluation de la situation du résidant ainsi que de son projet personnel en présence du référent et du responsable de site. L'ensemble de l'équipe du CAES peut être amené à intervenir pour faire vivre ce projet personnalisé.

✓ *L'accès aux besoins élémentaires*

A leur arrivée sur le site d'hébergement en 2019, 9 personnes sur 10 n'avaient entamé aucune démarche administrative, sociale ou juridique.

L'évaluation des besoins et l'accompagnement vers la demande d'asile ne permettent pas au migrant de bénéficier immédiatement de l'Allocation au Demandeur d'Asile (ADA). En effet, les rendez-vous au Guichet Unique de la Préfecture et qui permettent la prise en compte de la demande d'asile nécessitent un délai d'attente d'un mois à 2 mois. Par la suite, l'OFII, qui se charge de la gestion et de la distribution de l'ADA ne fait de premier versement qu'au bout d'un mois après la demande d'asile. Autrement dit, la majorité des personnes accueillies au CAES ne possède aucune ressource et ne perçoit l'ADA qu'au bout de 2 ou 3 mois en moyenne.

C'est pour cela que le CAES a recours à son fond de secours. En effet, si les migrants reçoivent des colis alimentaires, ils reçoivent aussi des tickets services chaque semaine, et ce jusqu'à la perception de l'ADA. Le fond de secours permet aux résidents de pouvoir compléter les dons de nourriture et de produits d'hygiène.

Parallèlement, les travailleurs sociaux les orientent vers d'autres associations qui distribuent à la fois des colis alimentaires et des vêtements de première nécessité. L'équipe se mobilise aussi pour leur trouver des vêtements soit, auprès des associations soit, auprès de bénévoles.

De même, les restos du cœur font dons régulièrement de vaisselles, serviettes et couettes.

✓ *Les problématiques sanitaires*

Si l'année 2018 a vu une augmentation importante de personnes souffrantes de pathologies diverses, l'année 2019 continue ce constat. En effet, les migrants arrivent sur les CAES dans des conditions de santé de plus en plus dégradés et avec une augmentation importante du nombre de migrants souffrants de pathologies physiques et psychiques. Ces problèmes se sont avérés liés aux conditions de vie des migrants avant de connaître une prise en charge. En effet, toutes les personnes accueillies au CAES n'avaient aucune prise en charge, souvent elles ne bénéficiaient même pas de nuits à l'hôtel.

Avec les concours de l'ARS, de la DDCS et de la Préfecture, nous avons renforcé les permanences d'accès aux soins au sein même du CAES. Si une équipe de médecins bénévoles est intervenu régulièrement sur le site, nous avons été contraints de faire intervenir très régulièrement des psychiatres car les personnes arrivant au CAES connaissent très souvent des troubles psychologiques.

A cet effet, un accord a été passé l'Equipe Mobile de Précarité Psychiatrique (EMPP) de Caen afin de dispenser des soins aux réfugiés lors de permanences hebdomadaires au sein du site, ces permanences ne sont pas efficientes.

Par ailleurs, la PASS a organisé des dépistages ciblés antituberculeux et des tests sérologiques réguliers. Ainsi, la majorité des résidents a pu être dépistée et traitée médicalement en cas de nécessité.

Plus précisément, dès l'arrivée d'un nouveau résident, celui-ci est dirigé à la PASS de la Miséricorde qui effectue différents tests médicaux puis, si besoin le résident peut être pris en charge par l'équipe de l'EMPP afin d'être soulagé d'éventuels problèmes psychiques. Pour autant, et très souvent nous avons dû faire appel à notre réseau personnel pour que des psychiatres plus expérimentés puissent intervenir.

D'autres partenariats ont été établis avec les services sociaux de différents établissements médicaux pour faciliter l'accès aux soins. En effet, cela nous a permis d'accélérer les traitements de demandes de Couvertures maladies, de même d'accéder plus rapidement à des consultations spécialisées.

En outre, il a été possible de faire pratiquer aux services des urgences du Centre Hospitalier Universitaire des bilans d'évaluation psychiatriques pour les migrants en situation de rupture psychiques. Un partenariat ayant été conclu avec la direction du CHU pour traiter les problèmes psychiatriques en urgence.

Si le CAES 2 Choses Lune accueille une population en situation de précarité et de vulnérabilité, nous continuons à être de plus en plus repérés dans le Département comme un centre **accueillant des personnes avec des problématiques de santé psychique importantes. Le type d'habitat proposé (chambre seule) permet ainsi de maintenir des personnes avec des troubles du comportement dans des conditions satisfaisantes.**

✓ *Les situations juridiques*

Dès l'arrivée d'un résident au sein du CAES, les travailleurs sociaux étudient les aspects juridiques. Ainsi, de nombreux migrants (soit 9 sur 10) n'ont entamé aucune démarche, qu'elles soient juridiques, administratives ou sociales. La priorité est ainsi donnée pour la prise du

rendez-vous au Guichet Unique de la Préfecture du Calvados. C'est la Direction du CAES qui prend rendez-vous au Guichet Unique via un portail préfectoral qui lui est dédié.

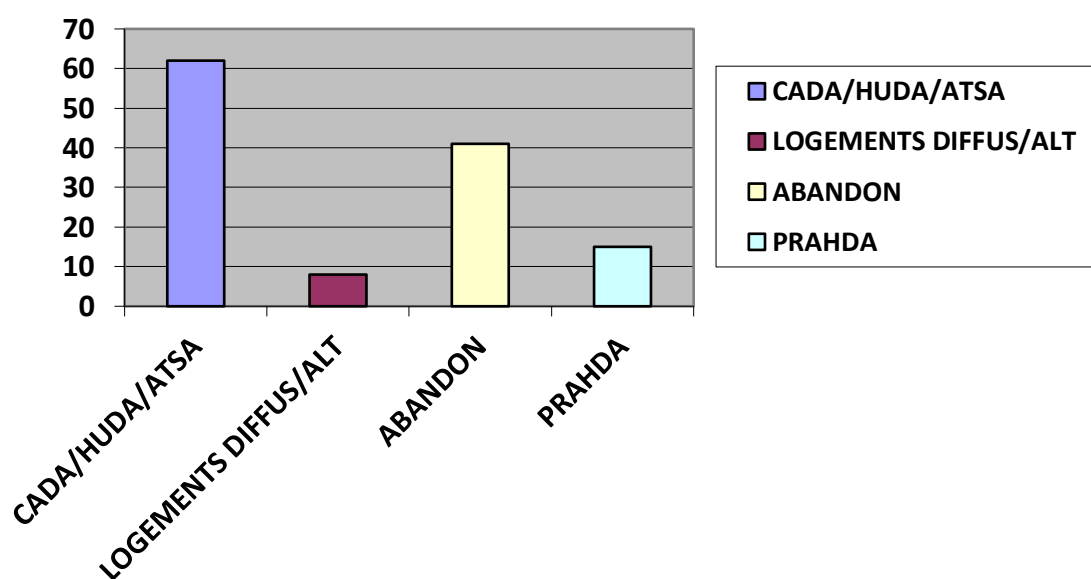
C'est à partir de ce rendez-vous que les services de la Préfecture vérifient si le migrant est inscrit au fichier Eurodac. Eurodac est une base de données mise en place dans l'Union européenne et opérationnelle depuis le 15 janvier 2003. Doté d'un système automatisé de reconnaissance d'empreintes digitales, il a pour objet de contribuer à déterminer l'État membre qui, en vertu de la convention de Dublin, est responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans un État membre et de faciliter à d'autres égards l'application de la convention de Dublin.

Outre les empreintes digitales, les données transmises par les pays de l'UE contiennent : le pays de l'UE d'origine ; le sexe de la personne ; le lieu et la date de la demande d'asile ou de protection subsidiaire ou le lieu et la date où l'intéressé a été appréhendé ; le numéro de référence ; la date à laquelle les empreintes ont été relevées ; et la date à laquelle les données ont été transmises à l'unité centrale.

Ainsi, de nombreux migrants n'ont pu déposer officiellement de demande d'asile et ont été placés sous « procédure Dublin » durant quelques mois. Pour autant, cette année 2019 le délai moyen pour le passage en GUDA était de 1 mois.

Par ailleurs, nous rappelons que la SPADA de Caen est chargée non seulement de procéder à la domiciliation des demandeurs d'asile mais aussi à la gestion du travail juridique de la procédure d'asile. C'est pourquoi, les CAES ont continué à l'amélioration de leur collaboration avec la SPADA.

Les sorties



Sur 125 personnes accueillies au sein du CAES au cours de l'année 2019 puis sorties au cours de la même année, nous avons été témoins d'un taux d'abandon assez important comme l'année 2018.

Le plus souvent, ces abandons sont effectués par des personnes ayant demandé l'asile et s'étant vu octroyé le statut Dublin. D'autres, après avoir séjournés quelques semaines sur le CAES ont refusé de se rendre au Guichet Unique pour déposer officiellement une demande d'asile. Généralement, elles sont déjà déboutées et savent qu'elles seront refusées au GUDA.

Les autres personnes passées par le CAES et étant sous procédure Dublin ont quant à elles bénéficié d'une réorientation par les services de l'OFII vers les PRAHDA de Mondeville et de Alençon Cérisé. En effet, après la création des Centres d'accueil et d'orientation (CAO) à destination des migrants évacués des campements de Calais et de Paris, le ministère de l'Intérieur a lancé le 28 septembre 2016 un appel d'offres pour un nouveau dispositif d'hébergement d'urgence nommé Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile (PRAHDA).

Les structures PRAHDA prennent en charge l'accueil et l'hébergement, la domiciliation, l'information sur la procédure de demande d'asile en France et l'orientation vers une plateforme de pré-accueil, l'aide à la constitution du dossier OFPRA de demande d'asile, l'accompagnement dans les démarches administratives et sociales pour l'ouverture des droits sociaux, la délivrance d'aides d'urgence (nourriture et vêtements) en lien avec le tissu associatif local, l'aide à la scolarisation des enfants, la préparation du transfert des personnes sous procédure Dublin et la sortie du dispositif des réfugiés et des personnes déboutées en lien avec les services de l'État compétents.

Par ailleurs, moins d'une demi-douzaine de personnes Bénéficiaires de la Protection Internationale ont été orientées vers le CPH de Lisieux, Centre Provisoire d'Hébergement qui prend en charge les BPI afin de gérer leur insertion. Une dizaine de personnes ayant obtenu le statut de réfugié au sein du CAES a pu bénéficier d'une sortie vers un logement de droit commun. Ce travail a été fait grâce aux intervenants sociaux qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour effectuer des sorties positives.

Enfin, près de 50% des personnes enregistrées au GUDA ont bénéficié d'une orientation vers les CADA, HUDA ou ATSA.

En temps normal, les CAES ne sont pas censés héberger des personnes ayant obtenu la protection internationale, pourtant certains migrants peuvent ne pas être réorientés par les services de l'OFII pour des raisons médicales.

En effet, il est très souvent difficile pour l'OFII de trouver un hébergement dans les CADA ou autres pour des personnes ayant certaines pathologies. C'est pourquoi elles peuvent rester au CAES plusieurs mois, voire jusqu'à la fin de leur demande d'asile.

Le ou les deux référents accompagnent le résidant dans l'élaboration d'un projet individuel, en tenant compte des attentes personnelles, professionnelles et de la problématique santé de la personne. Afin de soutenir le projet, les rencontres se font au minimum toutes les semaines, soit dans les bureaux du CAES soit dans les espaces privés. Ces entretiens sont indispensables.

Le cadre administratif et législatif définit clairement à 1 mois maximum la durée précise de la prise en charge en CAES. Si lors de l'accueil d'un nouveau résident un contrat de prise en charge d'1 mois renouvelable une fois est signé, la durée du séjour dépend de sa condition administrative et des services de l'OFII.

En effet, à la vue de certaines pathologies médicales et administratives (pas de régularisation du titre de séjour, pas d'accès à la demande d'asile) certaines personnes resteront hébergées au CAES pour une durée supérieure à six mois, ce qui peut laisser présager un allongement des durées de séjour pour l'année à venir.

Vous souhaitez plus d'informations sur cette structure ?

Plus d'informations dans le rapport d'activités spécifique au village, demandez-le !

Centre d'Accueil de Caen Creully

Ce CAO/CAES a ouvert ses portes en juillet 2017. Depuis son ouverture, le CAO/CAES 2 ChosesLune de Creully a accueilli plus de 250 demandeurs d'asile.

Il s'agit d'une ancienne maison de retraite située au cœur de la commune creulloise. Plus précisément, le CAO/CAES est situé sur la Route de Tierceville. Cet ancien Ehpad est directement loué par la SAS DOM'ICI qui s'occupe notamment de l'entretien des locaux. Le site de Creully est constitué d'un terrain de 4500 m². Il comprend 35 chambres, une grande salle de vie, 2 bureaux, une cuisine et une salle de cours.

En Juillet 2018, une partie du site de Creully avait subi une transformation afin d'accueillir des familles. En effet, la DDCS et la Préfecture ont demandé la transformation de places CAO/CAES en places CAES. Ainsi 40 places CAO/CAES ont été transformées en places CAES pour l'accueil d'hommes, de femmes et d'enfants.

Aussi le CAO/CAES compte 34 places pour hommes isolés, le CAES comptabilise 40 places, soit 20 pour des familles et 20 autres pour hommes isolés.

Pour l'année 2019, le CAO/CAES/CAES comptabilise :

- 365 journées d'hébergement pour 74 personnes, soit plus de 27010 nuitées.
- 20 nationalités différentes (Afghanistan, Soudan, Erythrée, Tchad, Albanie, Géorgie, Arménie, Ethiopie, Biélorussie, Guinée, Côte d'Ivoire, Lybie, Egypte, Pakistan, Burkina Faso, Koweït, Nigeria et Irak)
- De nombreuses sorties et activités en partenariats avec d'autres associations et de nombreux bénévoles
- De nombreux partenariats mis en place, et notamment des cours de français dispensés par une équipe de bénévoles

Cet établissement fonctionne en liens étroits avec la structure de Caen Orne, puisque le responsable est mutualisé sur les deux établissements.

FOCUS sur l'organisation du village mobile.

Les salariés

A son ouverture, l'équipe de jour du CAO/CAES était composée de 4 ETP, soit 2 travailleurs sociaux, 1 animateur et 1 coordinateur qui gèrent au jour le jour l'accompagnement des résidents du centre. Depuis, suite à la transformation de 40 places CAO en places CAES, l'équipe a été renforcée avec l'accueil d'un second animateur. Présente par roulement 24h sur 24, l'équipe veille au bon fonctionnement du CAO/CAES et à la sérénité du site.

A chaque membre de l'équipe est attribué un certain nombre de résidents. Ils sont les référents des résidents, en charge de leur accompagnement.

Précisément, le travailleur social ayant la charge d'un résident est un « expert ». Il prend compte de la situation administrative, sociale et juridique de l'accompagner et juge les actions à mettre en place pour favoriser au maximum son insertion, ce avec l'appui du coordinateur et

l'aval de la responsable. Autrement dit, chaque travailleur social connaît parfaitement la situation de chacun de ses référents et met en place des actions au quotidien.

De plus, deux animatrices s'occupent des animations sportives et culturelles. Elles ont la charge d'accompagner les bénévoles dans leurs missions d'enseignement de la langue française, etc.

Par ailleurs, l'équipe est accompagnée de 3 veilleurs de nuit. Ces encadrants de nuit sont d'anciens agents de sécurité et veillent sur la sécurité du site. Ils sont présents tous les soirs de 21h à 8 h du matin et les week-ends. Maîtrisant plusieurs langues étrangères, l'équipe encadrante de nuit est garante de la tranquillité des résidents tout en portant un regard bienveillant sur ces derniers. De plus, lors de chaque prise de fonction est effectuée une passation qui consiste à ce que chaque membre de l'équipe prenne connaissance des différents événements ayant eu cours dans les nuits et les journées.

Aussi, l'équipe se rencontre une fois par semaine pour partager les informations de l'établissement, du service et échanger sur les situations.

La pertinence du travail en équipe dans ce type de structure prend tout son sens dans la communication sur des situations difficiles.

Les bénévoles

De nombreux bénévoles ont participé au quotidien du CAO/CAES au cours de l'année 2019. En effet, qu'il s'agisse de cours de la langue française, de parrainage, de visites médicales, de concerts ou de matchs de football, les bénévoles représentent une part non négligeable de l'accompagnement vers l'intégration des réfugiés.

Plus précisément, les cours de français langue étrangère (FLE) ont lieu au sein même du CAO/CAES et sont dispensées par une équipe de bénévoles. Ces mêmes bénévoles sont accompagnés au travers de leurs missions par l'équipe du CAO/CAES et plus particulièrement par le coordinateur et l'animateur.

Des groupes de classe ont été mis en place ce, en fonction du niveau de maîtrise de la langue française ou selon le degré d'éducation scolaire des migrants.

Ces cours de la langue française ont lieu tous les jours de la semaine à des heures fixes et ce, au sein du CAO/CAES mais aussi au sein de la médiathèque et de la paroisse de Creully, des partenaires du CAO/CAES.

Afin de garantir le bon déroulement des cours de français langue étrangère, des réunions de groupe ont lieu chaque mois au sein de la structure. Ces dernières permettent aux bénévoles de se recentrer sur les missions qu'ils leur sont confiées et de prendre compte des nouveaux besoins.

Par ailleurs, d'autres équipes de bénévoles interviennent régulièrement sur le CAO/CAES. Il s'agit entre autres de faire bénéficier aux résidents d'activités sportives, artistiques, culturelles et sociales. Ces activités sont proposées de façon ponctuelle aux résidents, ce qui permet à l'équipe de garantir l'accès des activités proposées à tous les migrants.

Les réunions hebdomadaires

L'équipe se rencontre une fois par semaine pour partager des informations de l'établissement, du service et échanger sur les situations.

La pertinence du travail en équipe dans ce type de structure prend tout son sens dans la communication sur des situations difficiles.

Les travailleurs sociaux, travaillant souvent seuls, ils communiquent par écrit. Les travailleurs sociaux notent chaque jour sur ordinateur les informations qui leur semblent pertinentes de transmettre à leurs collègues.

Les partenaires

Il est à souligner l'important investissement des associations autour du CAO/CAES de Creully. En effet, de nombreuses associations du Bessin normand se proposent régulièrement de faire partager aux résidents du CAO/CAES des activités sportives et culturelles. Allant du club de sport aux associations d'artistes et en passant par les écoles de l'enseignement primaire et secondaire, beaucoup de personnes se sont mobilisées et continuent de se mobiliser afin de proposer des partenariats et actions culturelles et sportives. Fort de ses partenaires, le CAO/CAES de Creully, s'il est isolé (à 30 minutes de Caen) propose des activités quotidiennes à ses résidents.

L'activité globale en 2019

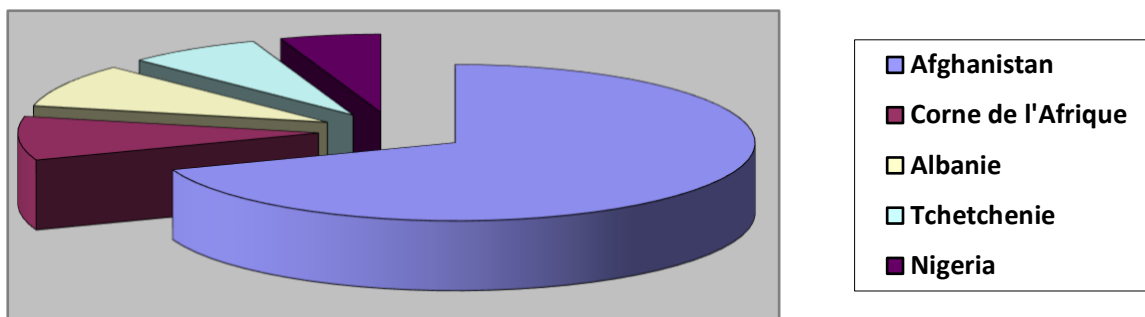
En 2018, le CAO/CAES de Creully avait accueilli 81 résidents, hommes isolés, femmes isolées et familles orientés en partie par les services de la Préfecture de l'Île de France conjointement avec l'OFII national et par la Plateforme France Terre d'Asile de Caen. **En 2019, les services de Creully ont dû procéder à l'accueil de 154 personnes. Une augmentation importante des entrées liée d'une part, aux volontés des pouvoirs publics et, d'autre part, à la gestion du centre reconnu expert sur le territoire du Calvados.**

Chaque personne accueillie au CAO bénéficie automatiquement d'une attestation de domiciliation. Cette domiciliation est agréée par les services de la Préfecture et de la DDCS du Calvados. Elle permet de faciliter les traitements administratifs des résidents tout en indiquant aux services de l'OFPRA que le demandeur d'asile est bien pris en charge au sein du CAO/CAES. Précisons que la structure domicilie les personnes en CAO tandis que la SPADA France Terre d'Asile a pour charge de domicilier les personnes accueillies sur le CAES.

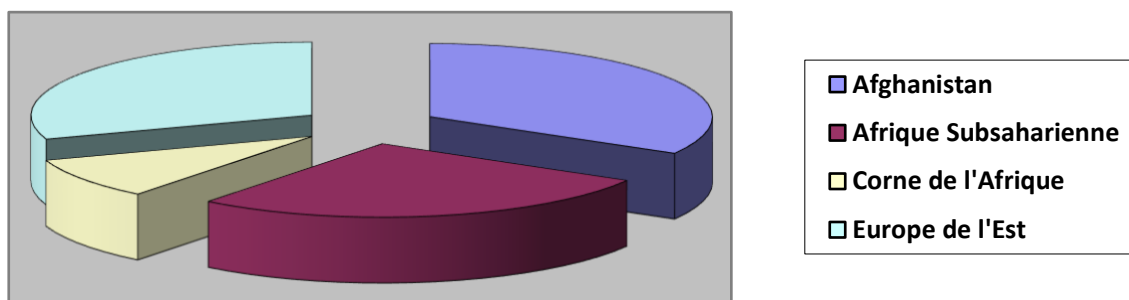
En outre, les personnes domiciliées et prises en charge au titre des CAO/CAES bénéficient d'un traitement de dossier plus rapide et donc d'une réponse à leur demande d'asile généralement dans les 6 mois qui suivent leur audition OFPRA.

Les résidents du CAO/CAES représentent des nationalités bien différentes à savoir, Afghanistan, Soudan, Somalie, Érythrée, Tchad, Éthiopie, Biélorussie, Guinée, Côte d'Ivoire, Libye, Égypte, Pakistan, Burkina Faso, Koweït, Syrie, Venezuela, Koweït, Nigeria, Somalie, Iran et Irak. Les afghans et les soudanais restent les personnes le plus souvent prises en charges au sein du

CAO/CAES. Les afghans représentent comme dans les années précédentes une part non négligeable des personnes ayant été accueillies au sein du CAO/CAES en 2019.



Annexe 1 : Tableau de synthèse sur les personnes accueillies au sein du CAO/CAES en 2018



Annexe 2 : Tableau de synthèse sur les personnes accueillies au sein du CAO/CAES en 2019

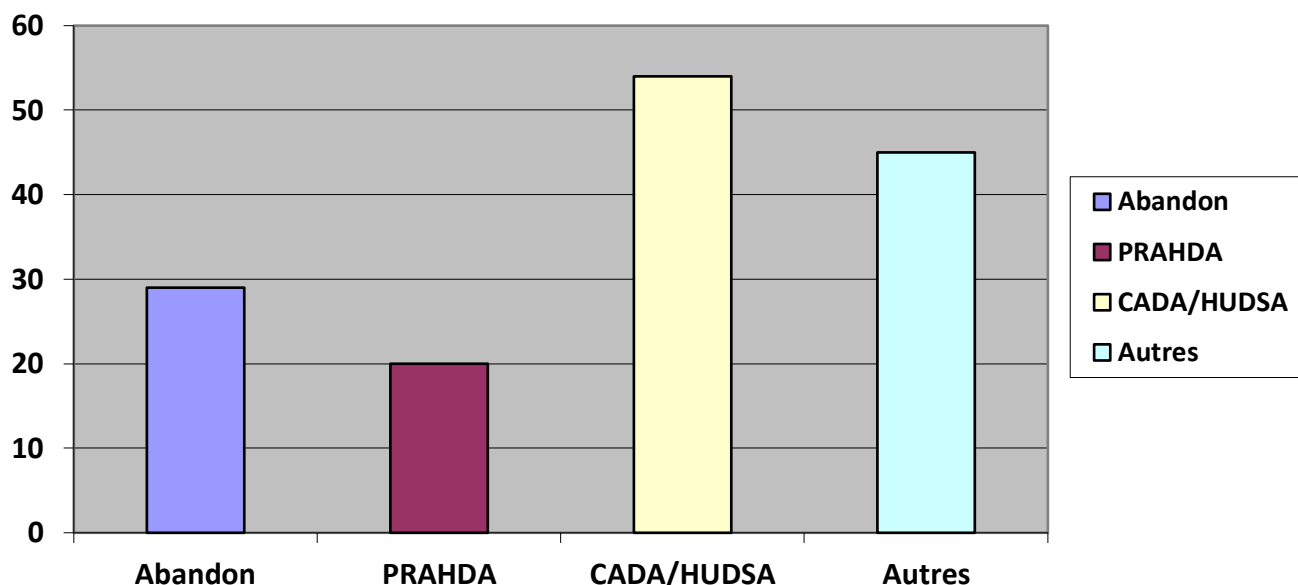
Le public accueilli se compose d'hommes, de femmes et d'enfants. Un public assez jeune avec une majorité de personne n'excédant pas 30 ans pour les hommes isolés.

Le CAO/CAES 2ChosesLune accueille une population de migrants assez jeune. En effet, près de 50% des migrants accueillis au sein du CAO/CAES au cours de l'année 2019 ont moins de 25 ans. Si plus de la moitié d'entre elles venait à obtenir la protection de la France, les possibilités d'insertion vers un logement à leur sortie du CAO/CAES restent extrêmement minces. En effet, n'ayant pas de revenus et ne pouvant prétendre au RSA, ces personnes, si elles ne travaillent pas, n'auront aucune ressource leur permettant de solliciter un logement.

Pour autant, les services de la Préfecture du calvados, soucieux de la situation future de ces jeunes, ont mis en place une chargée de missions afin de permettre une meilleure prise en charge de cette population à la sortie des CAO/CAES.

Nous précisons que si les CAO et CAES n'ont pour l'heure pas la mission d'aider à l'insertion et l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale, les équipes n'ont d'autres moyens que le faire. En effet, faute de la mise en place d'un schéma régionale pour l'intégration des BPI, les équipes de l'association très impliquées dans leurs missions, se voient préparer et aider les BPI à leurs sorties respectives. Le plus souvent, les équipes procèdent à l'ouverture des droits administratives et mobilisent les différents partenaires pour trouver un logement et un travail pour les BPI.

Les sorties



Sur 154 personnes accueillies au sein du CAO/CAES au cours de l'année 2019 puis sorties au cours de la même année, nous avons été témoins d'un taux d'abandon et de fin de rupture des conditions matérielles d'accueil (OFII) assez important. Le plus souvent, ces abandons sont effectués par des personnes ayant demandé l'asile et s'étant vue octroyer le statut Dublin. Si elles sont pour la plupart restées au CAO/CAES jusqu'au terme de leur procédure, elles se sont vues remettre une fin de prise en charge par les services de l'OFII. Aussi, il est important de préciser que le site de Creully s'est vu accueillir une trentaine de personnes dans le cadre de démantèlement à Calais. Ces personnes ont toute accepté d'être accueillis puis ont abandonné le CAO en raison de leur projet migratoire vers l'Angleterre.

Les autres personnes passées par le CAO/CAES et étant sous procédure Dublin ont quant à elles bénéficié d'une réorientation par les services de l'OFII vers le PRAHDA de Mondeville.

Perspectives 2020

- ✓ Développement du réseau associatif, culturel, médical et entrepreneurial
- ✓ Augmentation de la capacité d'accueil de Creully
- ✓ Intégration des futurs bénéficiaires de la protection internationale sur la commune de Creully

- ✓ Développement du réseau logement pour favoriser l'accès à une sortie positive des réfugiés statutaires

Vous souhaitez plus d'informations sur cette structure ?

Plus d'informations dans le rapport d'activités spécifique au village, demandez-le !

Village de Montpellier

Le village mobile de Montpellier a ouvert en octobre 2016. Sa création fait suite à un appel à projet lancé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de l'Hérault en 2016, visant à répondre au démantèlement des campements de Calais. A l'origine c'était un CENTRE d'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (CAO) qui permettait d'accompagner au quotidien des hommes isolés migrants dans leurs démarches administratives et de santé.

En novembre 2017, au terme d'une année de fonctionnement, la DDCS a confié à l'Association le projet d'un nouveau dispositif, un **Centre d'Accueil et d'Etudes des Situations Administratives (CAES) pour accueillir 100 personnes hébergées (70 hommes isolés et 6 familles allant jusqu'à 30 personnes en demande d'asile).**

Parallèlement, **le projet d'accueil des personnes sans abri (CHU) est renouvelé** pour la troisième année consécutive durant la période hivernale, allant jusqu'à 19 personnes. Fort de l'expérience en insertion, la DDCS a proposé à l'association de pérenniser 13 places, une formidable opportunité qui a permis aux résidents d'aller au bout de leurs démarches sans avoir l'échéance de la trêve hivernale qui ne correspond pas souvent à la l'aboutissement des démarches. L'année a été marquée ainsi par un meilleur taux de sorties positives essentiellement vers un logement.

Le soutien de la région Occitanie.

L'année 2019 est placée surtout sous le signe de la santé par la mise en place d'un projet de suivi médical sur le site grâce à l'appui de la Région Occitanie. Cet axe couvre un suivi médical psychique et somatique. La structure du CAES requiert une présence médicale importante : elle permet un suivi global des personnes accueillies depuis leur arrivée à la mise en place d'un protocole de soin lorsque cela s'avère nécessaire. Cette présence médicale permet un diagnostic systématique des personnes qui arrivent, un suivi et une transmission auprès des structures qui nous relayent et bien sûr la mise en place d'ateliers collectifs de médiation autour de la santé grâce aux partenaires spécialisés.

La problématique santé nous touche au plus près parce qu'elle expose les salariés aux difficultés de répondre et d'accompagner au mieux les personnes accueillies au regard des conséquences post-traumatiques et des séquelles générées par l'exil, la traversée de différents pays jusqu'à l'arrivée en Europe (torture, agressions, travail dans des conditions inhumaines etc). Elle répond également à une problématique de la vie quotidienne au centre, pour éviter tout risque de contamination.

Au-delà de sa mission d'hébergement et d'accompagnement social, le village mobile se veut être un **lieu convivial, d'échange, de partage et de rencontres** permettant à des personnes aux parcours marqués de multiples ruptures de se poser, formuler un projet de vie et d'envisager un nouveau départ.

C'est dans le souci de servir avec bienveillance et engagement que l'équipe s'est mobilisée avec enthousiasme tout au long de l'année aux côtés des personnes. C'est ainsi que des projets collectifs ont émergé notamment un atelier jardin en partenariat avec la Métropole, plus

spécifiquement la Maison pour Tous *Melina Mercuri*.

Et toujours à nos côtés, des bénévoles motivés de plus en plus nombreux qui s'investissent à nos côtés ainsi que des partenaires dans une posture d'écoute et d'adaptation.

L'équipe

Le village fonctionne avec une équipe salariée dont la présence est assurée par roulement 24h/24, 7jours/7. L'association a aussi mobilisé un nombre croissant de bénévoles.

13 salariés s'investissent jour et nuit pour assurer le bon fonctionnement sous l'autorité d'un Responsable de Site :

L'équipe de jour est présente par roulement de 8h à 21h.

Elle est composée

- 2 Maîtres de maison
- 6 travailleurs sociaux
- 1 coordinatrice du pôle social et santé.

L'équipe de nuit, est formée de

- 3 veilleurs de l'association
- 1 agent d'une société de sécurité

Les bénévoles et partenariats :

Le GREFF et le Secours Catholique : 20 bénévoles interviennent auprès des migrants pour l'apprentissage du Français Langue Étrangère (FLE).

L'université Paul Valéry, met en place un stage avec des objectifs définis selon les besoins pour les étudiants en section FLE.

Maison pour tous « Melina Mercuri », a mis à disposition une parcelle de « jardin partagé », pour effectuer une animation et médiation culturelle dans le cadre de leurs activités.

L'association Apieu intervient auprès des résidents dans le cadre des jardins partagés pour une initiation au jardinage.

La mission protestante 8 bénévoles à Saint Hypolyte du Fort intervient pour des animations sur le site

Le CAES et ses objectifs opérationnels :

1. L'accueil et l'hébergement ;
2. La distribution d'un Kit d'hygiène d'accueil ;
3. Distribution des tickets services et des denrées alimentaires pour les personnes qui connaissent des problèmes ADA
4. Le diagnostic social et le recensement des hébergés ;
5. La prise des rendez-vous au GUDA sur le SI Portail ;
6. Le transport et l'accompagnement vers le GUDA ;

7. La transmission des informations relatives au parcours administratives et parcours de soin des personnes aux structures d'hébergement qui nous relayent (CADA, PRAHDA, HUDA...)

Organisation de la vie quotidienne :

Animée par le responsable du site, une référente sociale et un/une maitresse de maison, les réunions d'échanges permettent la communication des éléments importants sur le site et sont le vecteur des doléances et suggestions des résidents. Elles se font l'écho des messages de chaque service et du quotidien sur le site. Une liste de suggestions peut être remplie par les résidents et est affichée et reprise lors de ces réunions.

Accompagnement médico-social

Les missions du CAES nous ont amenés à recentrer notre action sur :

- L'accueil du résident,
- L'évaluation de la situation de la personne au regard de la demande d'asile
- L'accompagnement vers l'accès aux soins, aux droits,

Accueil des résidents

Enregistrement des personnes et évaluation de leur situation :

Afin de pouvoir gérer le flux des arrivées hebdomadaires 15 à 17 personnes en moyenne, nous avons utilisé notre bureau de permanence tenu à tour de rôle par un travailleur social, pour enregistrer les documents administratifs des arrivants (nom, situation administrative...) des éléments nécessaires à l'OFII pour orienter les personnes. **Cet accueil** est pour ceux qui arrivent « un premier espace de parole » où ils peuvent déposer leurs inquiétudes, leurs questionnements, leurs problèmes de santé.

Réunion d'accueil

Pour chaque arrivée hebdomadaire, la Direction reçoit collectivement les personnes pour leur présenter le CAES, son organisation et son règlement de fonctionnement ; les informer sur leurs droits et obligations dans le centre et aussi sur le processus de la demande d'asile.

Les résidents s'engagent en signant leur contrat de séjour et le règlement de fonctionnement que nous avons fait traduire en langue arabe et pachto (étant toutes deux langues véhiculaires dans beaucoup de pays) pour faciliter la compréhension. Ce temps d'échange où les questions sont nombreuses sur le fonctionnement permet aussi d'introduire une réflexion sur les principes de notre société fondées sur les valeurs de la République (Liberté, Égalité, Fraternité).

Accompagnement individualisé

L'équipe éducative au nombre de 5 travailleurs sociaux pour ce dispositif effectue un travail d'évaluation et d'accompagnement individualisé. L'équipe a dû s'adapter au rythme des arrivées et des départs hebdomadaires qui demandent réactivité et analyse fine des situations des personnes hébergées pour une période courte définie par les textes entre une semaine et deux mois.

La durée moyenne de séjour est située 8 à 9 semaines.

L'accès aux soins

Orientation des personnes vers les services de soins en fonction de leur couverture médicale : la PASS ou les services de soins hospitaliers ou libéraux. Le référent engage systématiquement une

demande de CMU pour les personnes qui arrivent sans droits ouverts. **En 2019, 183 demandes CMU ont été réalisées.**

Pour les enfants un diagnostic médical via la PMI s'impose. Le référent de la famille contacte la PMI pour prendre un rendez-vous avec une puéricultrice en première étape ; si nécessaire en fonction du diagnostic, elle l'orientera vers le médecin (vaccination, problèmes médicaux...).

- **Permanence infirmière** : La réponse favorable à l'appel à projet mis en place par la Région Occitanie a permis d'asseoir une permanence hebdomadaire d'une infirmière au village mobile ; nous avons ainsi établi une convention avec l'association Regain pour une intervention au rythme d'un jour par semaine. Le projet a démarré en décembre 2018 et s'était arrêté en novembre 2019. Avec l'équipe éducative nous avons recensé **les besoins en termes d'intervention**, au regard de notre mission, du temps imparti et des problématiques de santé observées. **L'infirmière a pu ainsi consulter en 2019, 259 personnes, mené 11 ateliers de sensibilisation avec des partenaires de la santé, suivre des problématiques complexes et enfin mené un bref entretien rapide des personnes qui arrivent et mettre en place un protocole de soin rapidement lorsque cela s'avère nécessaire.**

Permanence d'un psychologue : au rythme de deux jours par semaines, un psychologue intervient auprès des résidents. La mise en place d'un lieu d'écoute et de parole permet aux personnes de se poser et d'exprimer leur souffrance et leurs difficultés en toute confiance. Les consultations sont assurées par un psychologue clinicien trilingue, ayant une formation clinique et interculturelle, faisant appel à des outils psychanalytiques et ethno-psychologiques. Ces personnes sont orientées principalement par les travailleurs sociaux du fait de leurs vulnérabilités. Certains font directement la demande. L'organisation de consultations psychologiques permet d'offrir une écoute à ces personnes vulnérables, en souffrance et en très grande précarité. Outre l'écoute, la consultation permet un apaisement de la personne mais aussi des tensions au sein du site d'accueil où doivent cohabiter des personnes de nationalités et de cultures différentes, dépourvues localement de repères et qui aspirent à rester dans un pays dont elles ignorent souvent par ailleurs les principaux codes. Il convient à cet égard de rappeler que deux membres de l'équipe, dont un souffre encore de séquelles graves, ont été agressés par deux résidents souffrant de troubles psychiatriques aigus. Les consultations psychologiques interculturelles étant conduites dans plusieurs langues, elles offrent une véritable possibilité d'expression et d'interaction, ce qui explique que la demande est en constante croissance.

En 2019, 154 personnes sont allées consulter.

Intervention de l'UMIPP

L'umipp est présente au CAES avec l'intervention hebdomadaire d'un infirmier psychiatrique qui vient sur le site rencontrer les résidents présentant des difficultés, des troubles (sommeil, anxiété.....). Son entretien avec la personne en souffrance permet de déterminer la nécessité ou non d'une prise en charge. Il intervient aussi en appui technique auprès de l'équipe pour « décoder » le mal être d'un résident et envisager l'attitude professionnelle à adopter.

Intervention du CLAT sur le site

Dans un souci de prévention et de dépistage de la tuberculose ou affections pulmonaires ; Le bus du CLAT est intervenu sur le site pour effectuer un dépistage avec l'objectif de détecter le plus grand nombre.

Les salariés ont montré l'exemple en réalisant la radio sur eux.

L'accès aux droits

Concernant notre mission, chaque résident a accès à l'information sur la procédure de demande d'asile, ses droits et les recours auxquels il a droit.

Évaluation de la situation administrative

Le travailleur social référent évalue la situation administrative. L'accompagnement sur la situation administrative est essentiel pour accompagner le résident dans sa procédure de demande d'asile.

Les arrivées sont composées majoritairement de personnes qui viennent de déposer leur demande d'asile au GUDA (guichet unique pour demandeur d'asile) en Préfecture de Paris ou Région Parisienne ; nous recevons aussi minoritairement alors que l'enregistrement fait partie de nos missions, des personnes qui n'ont pas encore été enregistrées en GUDA).

Les étapes clefs de l'accompagnement gérées par les travailleurs sociaux :

-Constitution du dossier OFPRA avec la rédaction du récit de vie

69 récits de vie ont été rédigés en 2019 et autant de relectures. Les travailleurs sociaux ont développé une expertise quant à la rédaction des récits des personnes. Pour les arabophones et les Afghans nous mobilisons des traducteurs avec lesquels nous travaillons régulièrement.

Cette étape est minutieusement préparée avec le résident pour qu'il se rende à l'OFPRA dans les meilleures conditions. Nous faisons également appel à la Cimade pour la préparation de l'entretien avec l'officier de l'OFPRA.

Au regard du récit nous sollicitons la médecine légale qui vient attester des blessures des séquelles du demandeur d'asile.

Faire reconnaître la vulnérabilité des résidents concernés

Un travail méticuleux de recueil d'informations sur la vulnérabilité de la personne qu'elle soit d'ordre médical ou familial a été mené par les travailleurs sociaux pour permettre aux résidents en procédure Dublin d'être requalifiés en procédure normale. En 2018, **on compte 8 personnes requalifiées en procédure normale arrivées avant 2019 et 28 arrivées en 2019.**

Faciliter l'accès au recours en CNDA

La demande d'asile n'est pas si aisée et certains peinent à faire valoir la légitimité de leurs demandes. Lorsque le recours est nécessaire le travailleur social sollicite un avocat grâce à un réseau que nous avons progressivement développé.

Le résident à recours aussi à la permanence hebdomadaire de la Cimade le travailleur social organise et prépare son entretien avec lui.

La préparation à la sortie

Les résidents sont en transit au CAES, ils peuvent être orientés rapidement vers une structure en fonction de leur situation administrative.

Compte tenu des exigences de l'Etat sur le nombre d'arrivées hebdomadaires au CAES, nous avons mis en place une procédure qui répartit les tâches de chacun et facilite ainsi une fluidité dans l'organisation.

Chaque travailleur social rédige une évaluation sur la situation de son référé au travailleur social du nouveau centre d'hébergement où est orienté le résident.

Les réfugiés

A la fin de l'année 2018, 8 réfugiés résidaient au centre. Malgré l'évolution de nos missions qui ne se situent plus dans l'insertion, nous avons dû pour ces personnes continuer un accompagnement social pour favoriser une sortie rapide vers un hébergement de droit commun.

Développement et renforcement du partenariat

Réfèrent CAES à l'OFII

Le partenariat avec l'OFII s'est accru du fait de nos missions, la Direction a nommé un réfèrent CAES qui intervient sur site pour informer les personnes qu'elle oriente. Nous sommes en lien avec le réfèrent CAES quotidiennement pour :

La gestion des arrivées et des sorties

Les situations problématiques sur le plan administratif.

La Préfecture

Le lien avec la Préfecture que ce soit au niveau de l'accueil ou de la Direction de l'asile a permis de travailler ensemble et d'avancer sur des difficultés. Des procédures ont été mise en place pour faciliter l'accueil et l'enregistrement des demandeurs d'asile. Des interpellations pour des questions de vulnérabilités ont été formulées et soumises au Préfet, après examen de leurs situations il a requalifié **28 personnes et 3 familles leur permettant de demander l'asile sereinement en France.**

Le CAES en quelques chiffres

Nbre de résidents accueillis	202 hommes isolés arrivés en 2019	275 personnes présentes
	20 familles	

Les procédures

Nbre procédures normales	152 hommes isolés	
	10 familles	Dont 15 adultes
Nbre procédures dublin	86 hommes isolés	
	8 familles	dont 15 adultes

Nbre procédures accélérées	27 hommes isolés	
	4 familles	dont 7 adultes e

Nbre de réfugiés et protégés subsidiaires en 2019

Nbre de personnes	8
-------------------	---

Les sorties vers le droit commun

Nbre de personnes	Réfugié	1
	P. Subsidiaire	1

Le Projet FHU

Centre d'hébergement d'urgence (CHU) : La genèse de ce projet est la proposition de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, pour utiliser les places vacantes dès le mois de janvier dédié à des personnes sans logement orientées par le dispositif de veille sociale (115). Il s'agit d'un centre d'hébergement généraliste d'une **capacité d'accueil de 19 Hommes isolés**. Cette action répond à la mission première de l'association 2 Choses Lune et s'inscrit dans le cadre des missions de l'hébergement d'urgence telles que définies par le Code de l'Action Social et Familiale (Article L345-2-) : « Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence ». **Le CHU a proposé ainsi aux personnes accueillies un hébergement, une aide pour accéder aux besoins de base ainsi qu'un accompagnement social dont la finalité est de renouer ou de poursuivre les démarches administratives de ces personnes et l'accès à une solution de logement pérenne.**

Objectif Général

Il s'agit d'un dispositif d'hébergement d'urgence dans le cadre du plan hivernal.

Objectifs spécifiques

- Proposer un moment de répit (le gîte et le couvert)
- Mobiliser ou remobiliser l'utilisateur dans un parcours d'insertion
- S'assurer qu'une proposition de sortie est effective en lien avec le référent social du résident

Présentation de l'action

Nombre de places : 19

Type de public accueilli : Hommes isolés

Mécanisme d'orientation : Orientation exclusivement par le 115 qui a connaissance quotidiennement de la remontée des places disponibles.

Durée de séjour : La prise en charge est de 7 jours renouvelable. La décision de renouvellement se fait en commission hebdomadaire, en tenant compte des critères suivants :

- Une mise au point hebdomadaire prévue dans le contrat de séjour permettant au travailleur social du dispositif de faire le point sur la situation de la personne et de ses avancées en lien avec le référent social et ou les partenaires impliqués dans le suivi.
- Respecter le règlement de fonctionnement du CAES

Activité du CHU

Accueil pendant la période hivernale de 25 hommes isolés.

1. Répartition des âges :

- 18-25 ans : 8
- 26-35 ans : 4
- 36-60 ans : 7
- 61 ans et + : 6

Toutes les personnes sont connues des services sociaux essentiellement suivies par le service Corus qui domicilie et accompagnent les personnes sans abri. Les personnes sont plus ou moins en lien avec leur référent unique (pour celles qui ont le RSA). Aussi c'est l'occasion pendant leur séjour au village de réactiver le lien.

2- Leur situation administrative

- 24 ont une ouverture de droits à la santé
- 20 personnes bénéficient de la CMU et 4 de l'AME ; 1 personne est sans droit ouvert

3- Les ressources

19 personnes sur 25 ont des ressources :

- 6 ont un emploi (3 salariés)
- 3 en recherche d'emploi
- 16 sans activité

Répartition des ressources :

- 3 ont un salaire
- 9 ont le RSA
- 5 ont une AAH
- 2 ont d'autres types de ressources
- 5 n'ont aucune ressource
-

4 - La santé

Sur le nombre de personnes accueillies 8 personnes ont des problématiques de santé qui nécessitent une prise en charge ; 3 d'entre elles sont dans des conduites addictives actives.

Les prestations proposées au CHU

Les résidents bénéficient des prestations du CAES : laverie, sanitaires.

La délivrance de tickets service pour acheter de l'alimentation et des tickets de transport a été octroyée à titre exceptionnel pour des personnes qui ne perçoivent aucune ressource

L'accompagnement social

- **Permanence sociale**
- **Permanence infirmière**
- **Permanence psychologue**

Les personnes ont bénéficié de la permanence sociale du CAES pour des demandes qui relèvent de l'urgence. Un travailleur social est référent des personnes hébergées mais il ne réalise pas d'accompagnement social ni médical qui est effectué par les services ou associations extérieures.

Les services sociaux avec lesquels nous avons travaillé :

- SAO et pôle RSA de Corus
- Les associations tutélaires : UTAG, Géronto sud
- Les associations de prévention et réduction de risques en addictologie : Arc en ciel, Axess

La sortie du dispositif

L'objectif du suivi a été d'accompagner les personnes dans leur projet en lien avec leur référent social et de s'assurer que leur projet de sortie de la mise à l'abri soit bien mis en place. Pour ce faire, nous avons pris contact avec les référents sociaux pour connaître le projet d'habitat de chacun et valider ensemble les moyens à mettre en œuvre.

Le référent de l'hébergement d'urgence au SIAO a fait le point régulièrement sur l'évolution des demandes d'hébergement enregistrées sur le portail SI SIAO et a pu réactiver la demande si nécessaire avec le référent social.

Les solutions de sortie

Sur 25 personnes :

- 4 ont accédé à une structure d'hébergement via le SIAO
- 10 ont accédé au logement
- 11 sont sans solution d'hébergement à moyen terme ou long terme :

Au cours de l'année 2019, fort d'une activité qui a fait son expérience et son projet, la DDCS a demandé la continuité de l'activité pour 13 personnes au-delà de la période hivernale. Cette décision trouve toute sa pertinence assurant un suivi plus fin avec les résidents, permettant à la plupart d'aller jusqu'au bout de leur démarche sans la contrainte de l'échéance de la trêve hivernale.

Perspectives 2020

Le village mobile de Montpellier, comme les établissements de Normandie créés à la même période, ont su développer une réelle expertise en matière d'accueil et d'accompagnement des publics migrants.

La mise en place d'une permanence médicale et psychologique a conforté l'accompagnement de nos résidents dans une approche cohérente, en profondeur au regard de leurs problématiques. Les enjeux actuels sont nombreux, parmi lesquels nous retenons la priorité de maintenir la qualité d'accueil malgré le rythme.

La sécurisation des usagers et celles de l'équipe, éprouvée par des incidents d'ampleur en 2019, passe par un renforcement des partenariats et une sensibilisation des tutelles aux difficultés rencontrées.

Vous souhaitez plus d'informations sur cette structure ?

Plus d'informations dans le rapport d'activités spécifique au village, demandez-le !

Le dispositif de Celleneuve

Origine de l'intervention :

Missions – financeur - Contexte d'intervention : Relais entre CIMADE et 2 Choses Lune – Travail sur la base d'une liste initiale pour orienter les personnes vers un espace de Transition – Historique du déménagement et sa non réalisation

Territoire d'intervention :

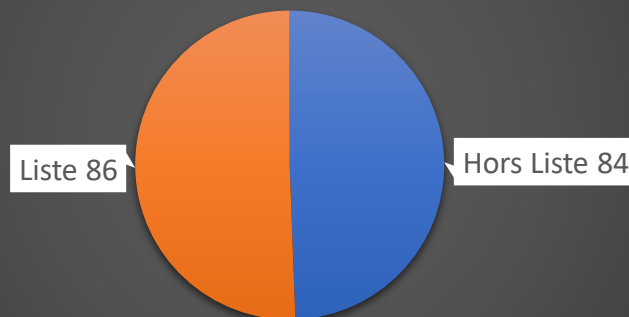
Le lieu d'intervention est un terrain appartenant à SA3M situé sur la zone artisanale du parc 2000 en périphérie du quartier Celleneuve à Montpellier– Ce lieu est occupé depuis 2013 par un public dit « ROM » originaire de Deva en Roumanie.

L'accès à l'eau se fait par une borne incendie située à l'extérieur du camp. Un raccordement d'eau très précaire et non autorisé, à l'intérieur du camp, permet à certaines familles d'avoir accès un point d'eau.). Les sanitaires sont quasi inexistantes.

L'accès à l'électricité n'a pas été installé – les membres se sont raccordés sur le compteur électrique des bâtiments à proximité. Ceci génère des risques d'électrocution face aux branchement et raccordement des divers habitations et appareils.

La gestion des déchets est quant à elle, organisé et financé par le propriétaire du terrain (SA3M). Ce travail est effectif, néanmoins, les activités de récupération (source de rémunération pour les habitants du camp), le dépôt sauvage d'ordure par des personnes extérieures, et le comportement incivique de certains habitants du camp compliquent l'activité de gestion des déchets.

170 personnes dont 81 enfants présents fin 2019



Le nombre d'occupants actuel est de 170 personnes pour 54 ménages. Ce nombre d'occupants a fortement varié entre la mise en place d'une liste fin 2018 (120 Personnes) et fin 2019 – Le nombre de personnes a culminé à 225 individus du mois de juillet au mois de novembre. La forte baisse de personne en fin d'année s'explique selon plusieurs facteurs :

- Mise en logement via le SIAO
- Retour spontané en Roumanie
- Absence momentanée (retour en famille/recherche de solution par ailleurs)

Bilan des actions d'accompagnement global :

La prise en charge des personnes s'appuie sur des principes de libre adhésion, de secret professionnel, d'engagement des personnes dans leur accompagnement et de « l'aller vers ».

Nos champs d'interventions sont : (liste non-exhaustive)

- La scolarité
- L'insertion professionnelle
- La santé
- Le logement
- L'administratif
- La justice
- L'accès à la culture et au sport

L'accompagnement administratif :

La gestion administrative constitue un pan très dense de l'accompagnement social global car omniprésent. Au-delà du dossier papier, il y a la compréhension du système institutionnel pour les personnes roumaines. Ceci représente un frein majeur à leur autonomie sociale en France.

Plusieurs éléments contribuent à cette situation :

- Complexité des dossiers
- Fracture numérique
- Non maîtrise de la langue française
- Méconnaissance et/ou incompréhension du système administratif français
- Procédures administratives périlleuses et complexes
- La situation sociale des personnes extrêmement précaires
- Incompréhension du sens ou de la nécessité d'effectuer une démarche sur le long terme

Nos actions en faveur de l'accompagnement administratif des personnes :

- Permanence en bureau avec ou sans RDV
- Orientation vers le droit commun
- Le soutien et l'explication des procédures
- Constitution d'un dossier administratif nominatif
- Fiche de suivi individuel
- Aide à la gestion du courrier numérique et papier.

L'année 2019 nous a permis de mettre en place un dossier administratif et social pour chaque famille ou personne suivi par notre service. Nous avons rencontré toutes les personnes occupant le bidonville ainsi que les personnes de passage sur le lieu.

Scolarité :

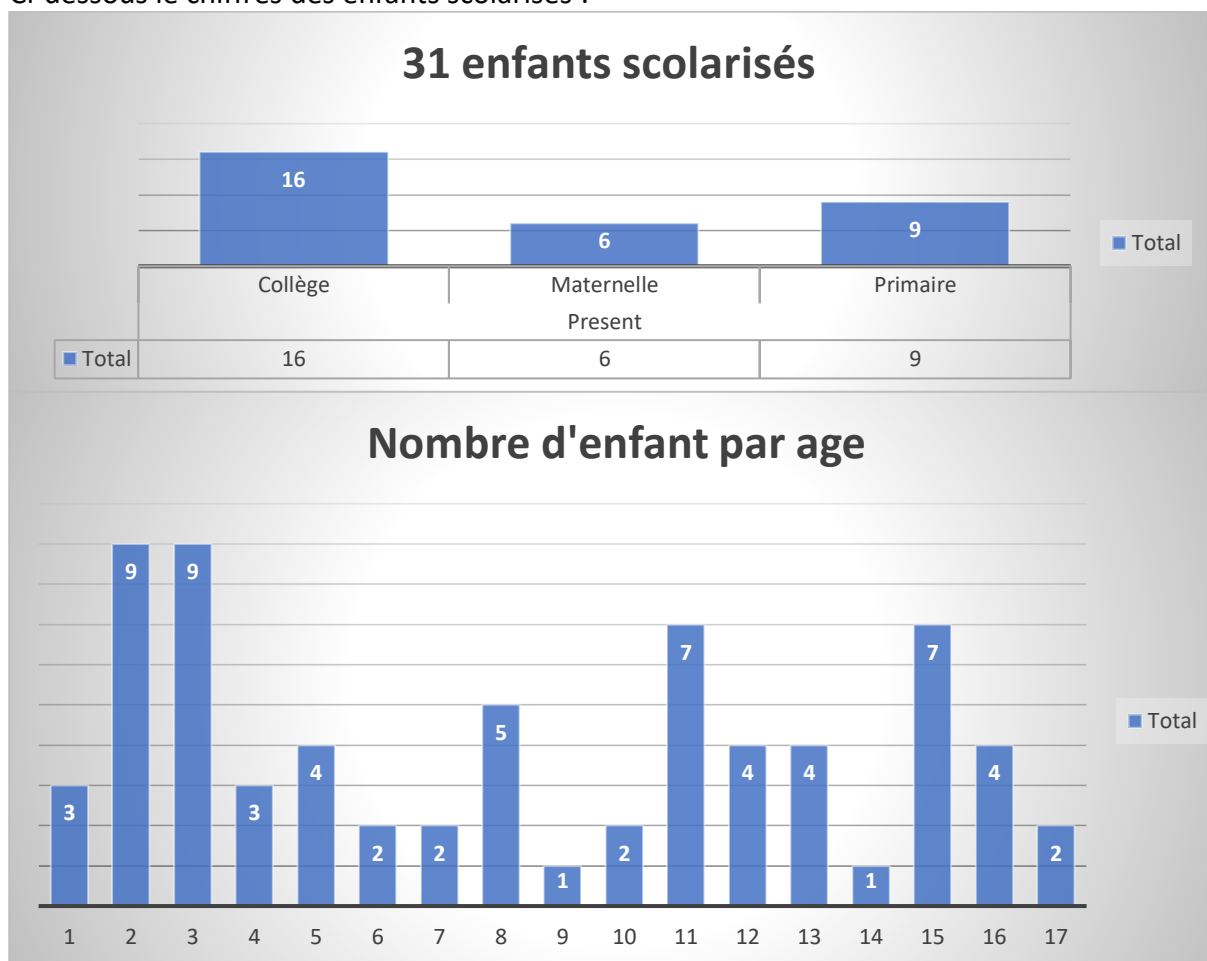
Le travail d'accompagnement pour la scolarisation des enfants est systématique lors de rencontre avec les familles. Il s'agit de discuter de l'obligation et de l'intérêt (pour l'avenir) de scolariser son enfant. Les familles inscrivent leurs enfants à l'école mais nous constatons, à plus ou moins grande échelle, des difficultés d'assiduité plus spécifiquement pour les enfants

scolarisés dans le premier degré, un faible niveau général, une communication difficile entre établissements et parents ...

Nos actions envers la scolarisation des enfants :

- Dossier administratif : Bourse, transport, cantine...
- Interface et soutien : école/parent.
- Partenariat : Rencontre régulière avec CASNAV – Travail de terrain avec le Médiateur scolaire.
- Recherche de solutions

Ci-dessous le chiffres des enfants scolarisés :



Le travail de terrain mis en place entre l'association 2 Choses Lune et le CASNAV permet de soutenir les familles et les établissements scolaires. Nous proposons un lien humain entre l'institution et les familles. Certaines familles, de par leur engagement dans la scolarité de leur enfant, facilitent aussi la perception du milieu scolaire par les autres occupants du bidonville.

Le travail partenarial :

- Réunion régulière entre le médiateur scolaire / équipe 2 Choses Lune
- Accompagnement des familles vers les établissements scolaires
- Rencontre et repérage des enfants non scolarisés ou en voie de déscolarisation

- Sollicitation des services scolaires et recherche de solution

L'enjeu pour l'année 2020 est de continuer à scolariser les enfants, d'anticiper la scolarisation obligatoire dès la maternelle et d'encourager les inscriptions au lycée pour les collégiens. De manière plus générale, de renforcer la participation des familles dans la scolarisation de leurs enfants.

Insertion Professionnelle :

Notre action pour l'insertion professionnelle est fondamentale car elle conditionne la possibilité d'accéder à un logement. Ainsi, nous avons mis en place cette année un réseau de partenaires IAE et des relations de proximité avec Pole emploi et la MLJ3M.

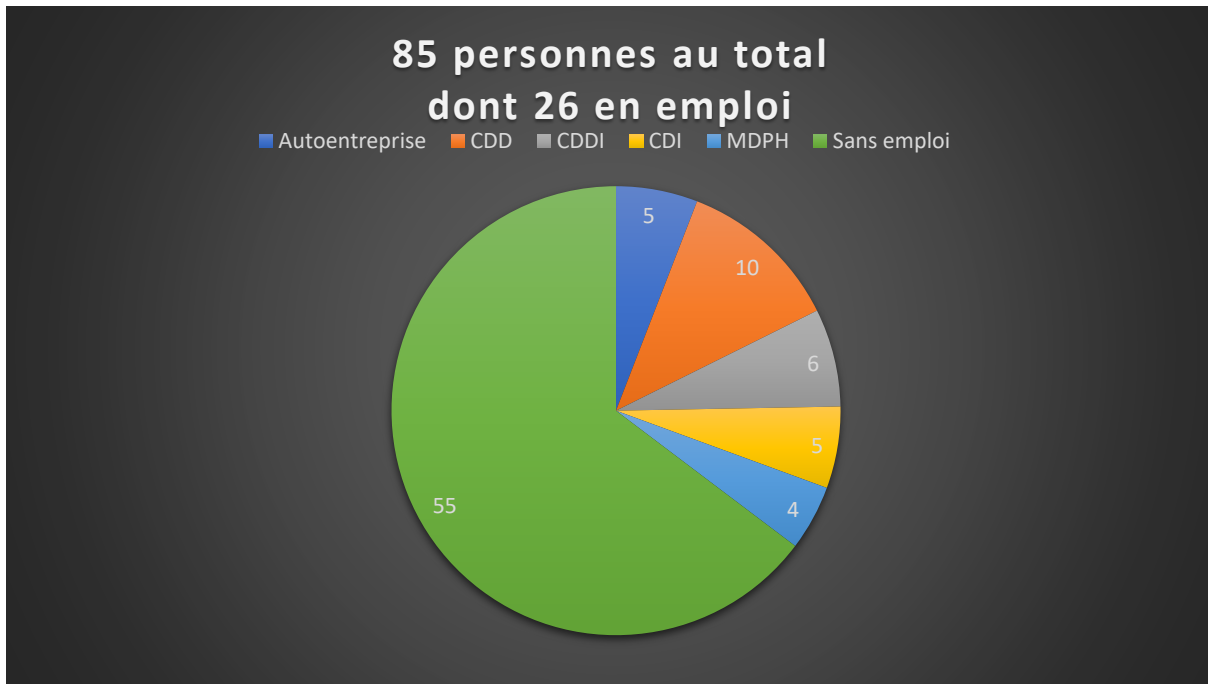
Ce travail partenarial a nécessité l'évaluation des besoins et possibilités des personnes en matière d'emploi. Nous constatons un fort engagement des personnes dans leur démarche d'emploi. Les retours des employeurs sont très positifs (assiduité, engagement, savoir être).

Les freins principaux sont l'incompréhension de la langue française, l'âge, les problèmes de santé, le niveau de formation faible qui limite le champ des possibles. Du côté du marché de l'emploi, les freins sont des représentations négatives du public, le manque de places en formation de français, un manque de dispositifs et de financements adaptés au public des bidonvilles...

Nos actions pour l'insertion professionnelle des personnes

- Evaluation de la demande des personnes (possibilités/freins/projet)
- Soutien à la rédaction et à la conception des documents (CV...)
- Inscription vers le droit commun (Interface numérique/rdv en extérieur...)
- Co-construction et développement partenarial
- Lien avec l'employeur
- Collaboration avec les partenaires orienteurs IAE (l'APIJE, Pil'Emploi, pôle emploi)
- Orientation vers le droit commun (pôle emploi, agences d'intérim)

Dans le tableau ci-contre nous constatons une majorité de personnes sans emploi – Au regard des freins pour accéder au marché de l'emploi ces chiffres sont plutôt très encourageants pour l'année à venir.



Nos objectifs pour l'année 2020, se centrent sur le développement et la recherche de solutions partenariales. Permettre au maximum de personnes d'accéder à l'emploi. Travailler avec le droit commun sur la création de dispositifs spécifiques.

Santé :

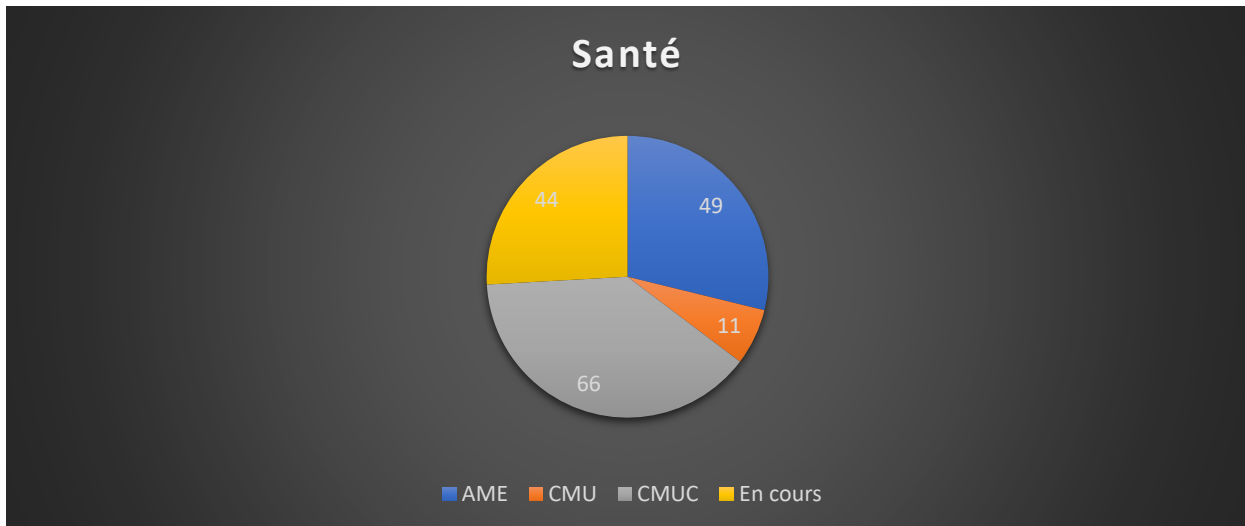
L'accompagnement dans le domaine de la santé mobilise grandement les travailleurs sociaux car il revêt plusieurs thématiques. Il y a d'une part la prévention et d'autre part la protection. Beaucoup de personnes au sein du bidonville ne bénéficient pas de couverture sociale. Il y a également des personnes en situation de handicap, des problèmes de diabète, d'asthme, de conduites à risques... La précarité des conditions de vie et d'hygiène sont un facteur évident à prendre en compte pour la santé des personnes.

Les besoins identifiés :

- Vaccinations
- Orientation vers services de santé générales ou spécialistes si besoin
- Soins dentaires
- Bilan médical
- Suivi de grossesse
- Prévention : Tabac/alcool/Alimentation

Les demandes des familles :

- Obtenir une couverture santé
- Un soutien pour rencontrer les professionnels de santé
- Un soutien pour comprendre et analyser les enjeux liés à leur santé.



Dans le suivi quotidien des familles, la perte de droits santé tels que l'AME/CSS démultiplie le travail des intervenants sociaux et fragilise grandement l'insertion sociale des personnes. A titre d'exemple, une famille qui sort du territoire français pendant une demande d'AME se voit rejeter son dossier faute de la présence continue sur le territoire. Cette situation nécessite de recommencer le dossier.

Présence sociale :

L'accompagnement individuel prend tout son sens grâce à des temps de présence informel au sein du bidonville. Ces temps de présence en binôme se caractérisent par un temps défini de rencontre, d'observation et d'écoute. Ceci permet de rencontrer les personnes en dehors du cadre de l'accompagnement individuel et de s'immerger dans la vie quotidienne des habitants.

Les objectifs de notre présence social :

- Comprendre et observer la vie des habitants du bidonville
- Tisser une relation de confiance
- Rencontrer des personnes éloignées de notre service
- Maintenir une veille sociale
- Etre à l'écoute de besoins des personnes et du bidonville

Cette pratique professionnelle est mise en place depuis Mai 2019 à hauteur de 8h/semaine.

Actions collectives :

Les actions collectives viennent en complément du suivi social des personnes. Elles concernent en priorité les enfants, mais impliquent également les parents. Nous avons fait le constat que la vie au sein du bidonville laissait peu de place à des activités de loisirs ou sportives. Aucun jeune est inscrit sur des activités extra-scolaire. Cette pratique professionnelle vise plusieurs objectifs :

- Développer une ouverture sur l'extérieur du bidonville
- Connaître les jeunes et leur famille au sein d'une activité collective
- Offrir un support de rencontre entre les professionnels et les jeunes
- Repérer et aider les jeunes en demande
- Développer l'inscription sur des activités extra scolaires

- Développer les compétences de chacun.

Dispositif de bail glissant :

Dans le cadre de la résorption du bidonville de Celleneuve, la DDCS34 a créé, en 2017, un dispositif en partenariat avec le SIAO34 pour faciliter l'accès au logement des personnes. Ce dispositif innovant sollicite les bailleurs sociaux afin qu'ils mettent à disposition des logements sociaux en bail glissant pour les familles du bidonville de Celleneuve. Les opérateurs AHI suivant : ADAGES – AERS – La Clairière – GESTARE portent le bail et l'accompagnement social jusqu'au glissement du bail au nom des personnes au terme des 12 mois.

Notre travail dans ce dispositif est d'accompagner les familles dans leur projet d'accès au logement :

- Repérage des familles souhaitant accéder à un logement
- Soutien pour élaborer le projet de logement
- Orientation vers le SIAO
- Présentation du dossier en commission
- Informer et communiquer avec la famille tout au long du processus

Chaque situation est évaluée lors d'une commission réunissant les opérateurs AHI, 2 Choses Lune, la DDCS et le SIAO. La demande de logement s'appuie obligatoirement sur la solvabilité financière des familles mais également sur leur volonté d'accéder au logement. Pour cette année, nous avons orienté 9 familles vers la commission SIAO dont 5 ont accédé au logement.

Les chiffres depuis 2018 dates de la 1 ^{ière} entrée en logement		
Situation en cours	Nombre de ménage	Nombre de personnes
Logement bail glissant	11	42
Logement autre	2	8
En attente suite à commission	5	18

Le dispositif de « bail glissant » est à notre sens une réussite car un nombre conséquent de familles ont accédé au logement. En grande majorité, les personnes en appartement s'insèrent parfaitement dans leur habitation et leur environnement. Certaines difficultés peuvent persister comme l'incompréhension de la langue française, la précarité du statut, l'instabilité de l'emploi. Elles peuvent devenir un frein pour le maintien au logement

Vous souhaitez plus d'informations sur cette structure ?

Plus d'informations dans le rapport d'activités spécifique au dispositif, demandez-le !

Conclusion et remerciements

A date de la rédaction de ce rapport d'activités, la France est touchée, comme le reste du monde par une crise sanitaire inédite. Les équipes, les usagers, le conseil d'administration et le siège de l'association sont inquiets mais mobilisés pour le suivi et la continuité de nos activités. Ce rapport d'activité le montre largement ; nous sommes des professionnels du terrain, auprès de publics aux problématiques sociales nombreuses. Bien avant l'arrivée du Covid 19, les équipes étaient sensibilisées aux nécessités de soins accrues que réclament les usagers.

Nous observons en 2019 des problématiques de santé globale et particulièrement de santé mentale nombreuses. Il est de notre devoir en 2020, de respecter les mesures sanitaires de sorte à enrayer cette crise et protéger l'Humain. A l'issue de cette période de confinement et d'urgence sanitaire, nous nous mobiliserons collectivement pour renforcer les partenariats en terme de santé, parce qu'il en va de la sécurité fondamentale que nous devons aux usagers et aux équipes.

Nous tenons, à date de rédaction de ce rapport, à apporter tout notre soutien aux salariés de l'association, quelques soient les situations individuelles. Collectivement, avec les moyens personnels qui sont les nôtres, nous poursuivons notre exercice d'accompagnement en sensibilisant les usagers aux respects des mesures de protection, en expliquant la Règle, en veillant à leur santé et la nôtre. Nous savons que nous parviendrons collectivement à traverser cette épreuve qui bouleversera à jamais la société française, nous l'espérons dans un élan de solidarité envers les plus démunis, dans lequel nous comptons parmi les premiers acteurs.

Le Conseil d'Administration.

Nos partenaires

Financée en quasi-totalité par les pouvoirs publics, l'association tient à remercier les Directions Départementales de la Cohésion Sociale de l'Hérault, de la Côte d'Or, du Rhône, du Calvados, de l'Isère



Toutes les actions entreprises ne seraient possibles sans la mobilisation de nombreux partenaires sur le territoire. Au cours de l'année, les rencontres, les échanges et/ou les orientations en direction d'un nombre croissant de partenaires ont permis de développer des complémentarités et donc de mieux accompagner les personnes. Ci-dessous une liste (non exhaustive) des principaux partenaires de travail rencontrés ou avec lesquels nous avons été en contact :

